



Nos dix chantiers rénovateurs socialistes

Ces « 10 chantiers Rénovateurs » sont dédiés à la mémoire de Sandra qui n’aura pas eu le temps de voir notre effort commun aboutir.

1 LA DEMOCRATIE FRANÇAISE A REFAIRE : CE QUE DEVRA ETRE LA 6EME REPUBLIQUE	2
2 LA MAITRISE DU CAPITALISME FINANCIER ET DE LA MONDIALISATION LIBERALE....	4
3 BIG BANG DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI : OBLIGER LES ENTREPRISES A JOUER LE JEU ET REINVENTER LE LIEN ENTRE COMPETENCE ET TRAVAIL	7
4 LE SYSTEME DE SANTE, TOURNE VERS LE PATIENT, QUE NOUS VOULONS ET SA SAUVERGARDE.....	10
5 L'EGALITE SE JOUE A L'ENFANCE : CO-EDUQUER, DES LA PETITE ENFANCE.....	13
6 DES GENERATIONS QUI REPASSENT ENSEMBLE UN CONTRAT SOCIAL DURABLE : JEUNES, ACTIFS ET RETRAITES	15
7 VIVRE ENSEMBLE : LE LOGEMENT ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES	16
8 JUSTICE POUR TOUS.....	17
9 POUR LA FRANCE ET LE MONDE DE DEMAIN.....	19
10 L'EUROPE QU'IL FAUT RECONSTRUIRE.....	22

1 LA DEMOCRATIE FRANÇAISE A REFAIRE : CE QUE DEVRA ETRE LA 6EME REPUBLIQUE

1.1 LE DIAGNOSTIC : UNE EXCEPTION FRANÇAISE A L'AGONIE : LA VE REPUBLIQUE A ENTERRER.

Les manifestations d'une crise grave de nos institutions sont tangibles depuis des années. La force des votes protestataires, la réalité de l'abstention et l'éloignement durable de couches entières de la population de la représentation démocratique sont devenus chroniques.

Les événements de ces derniers mois, usage du 49'3 pour la réforme avortée du C.P.E, promulgation – suspension de ce texte de loi par le Président de la République, pressions incessantes de l'exécutif sur la justice, amnistie arbitraire d'amis politiques, dévoiement des institutions républicaines et des services de l'Etat aux fins de règlements de compte entre membres d'un même gouvernement, état d'urgence proclamé dans les banlieues sans contrôle parlementaire, sont les plus éclatantes démonstrations de la nécessité de repenser un système bloqué, anti-démocratique et désormais incapable de mobiliser le corps social autour de projets de réformes. Ajoutées à la dérive présidentialiste née du quinquennat et de l'inversion des calendriers, ces paralysies institutionnelles caractérisent l'agonie de la Vème République.

Notre démocratie doit être profondément renouvelée. Et cela dans toutes les dimensions de notre vie nationale. Moralement d'abord, tant la droite a pratiqué la confusion des pouvoirs et a bafoué les règles de l'éthique politique en privatisant l'Etat. Politiquement ensuite, pour remettre dans nos institutions la préoccupation première de l'intérêt général. Socialement enfin, pour que tous les acteurs de la société puissent non seulement être entendus et écoutés, mais puissent également exercer leur part de responsabilité.

Le temps est venu de rompre avec les institutions vermoulues d'une Vème République d'essence Bonapartiste pour instaurer une VIème République parlementaire et sociale. Elle seule donnera à notre pays un régime permettant au pouvoir politique d'être efficace tout en étant responsable à l'instar de ce qui se passe dans la plupart des démocraties européennes.

1.2 3 AXES POUR CONSTRUIRE LA 6E REPUBLIQUE

Telles sont, brièvement décrites et commentées, les principales lignes de ce que pourrait être la constitution de la 6e République pour donner aux responsables politiques les moyens institutionnels de répondre aux attentes de délibération et d'efficacité de l'action publique des citoyens.

1.2.1.a Le suffrage universel comme source du pouvoir

La préparation de la prise de la décision politique devra privilégier la délibération, plus la qualité de la délibération que sa quantité d'ailleurs, à tous les niveaux de compétence. Dès lors, le siège du pouvoir législatif doit être confirmé comme le lieu essentiel d'expression de la souveraineté. Elues au suffrage universel direct, les deux chambres du Parlement constituent ce lieu.

L'exigence de stabilité du pouvoir pendant chaque mandature et de responsabilité des représentants devant leurs mandants justifie le fait « majoritaire », dont doit procéder le gouvernement qui exercera seul l'ensemble du pouvoir exécutif. A cette fin, l'Assemblée nationale reste élue pour 5 ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Nommé par le Président de la République, le Premier ministre est issu de la majorité élue à l'Assemblée nationale.

Le Sénat devient la chambre où s'exprime la diversité des courants d'opinion et où peuvent donc être représentées toutes les formations politiques trouvant un écho dans l'électorat. Les sénateurs sont élus pour 5 ans au scrutin proportionnel dans un cadre régional. Le nombre de sénateurs est au plus égal aux deux cinquièmes des membres du Congrès, réunissant Assemblée nationale et Sénat dans le cadre de la procédure de révision de la Constitution qui reste inchangée par rapport à celle existante.

Afin de consacrer l'éminence des fonctions du législatif, le mandat des parlementaires ne peut être cumulé avec aucun autre, ni avec aucune fonction.

Réellement au-dessus des contingences de la vie politique, le Président de la République, élu au suffrage universel direct pour 7 ans, est le garant du bon fonctionnement des institutions.

Toutes les collectivités territoriales sont administrées librement par une assemblée délibérante dont les membres sont élus au suffrage universel direct.

1.2.1.b La séparation effective de l'exécutif et du législatif

L'équilibre institutionnel en vigueur sous la VIe République interdira tout retour aux dérives de la IVe République, notamment par l'élection des députés au scrutin uninominal majoritaire.

La séparation nécessaire des pouvoirs exécutif et législatif restera effective par une rationalisation équilibrée du parlementarisme. Le Premier ministre désigne et révoque lui-même les membres de son gouvernement. Il est le chef de l'administration, dispose seul du pouvoir réglementaire et de l'initiative des lois au nom du gouvernement.

Au moins $\frac{1}{4}$ de l'ordre du jour des assemblées est réservé à des textes ou des débats d'initiative parlementaire. Les droits de l'opposition, aujourd'hui marginaux voire inexistant au Parlement comme dans les assemblées délibérantes locales, sont renforcés de manière significative : une partie de l'ordre du jour des assemblées d'initiative parlementaire est attribuée à l'opposition ; un groupe d'opposition peut demander, une fois par session, l'organisation d'un débat en présence du gouvernement, suivi d'un vote ; la présidence de la commission des finances de l'Assemblée nationale, du Sénat et des assemblées délibérantes locales (sauf dans les communes de moins de 2000 habitants) est confiée à un élu de l'opposition.

Dans les collectivités locales, la présidence de l'assemblée délibérante et la direction de l'exécutif sont des fonctions distinctes, exercées par des titulaires différents.

1.2.1.c La responsabilité du gouvernement devant le Parlement

Le gouvernement et les ministres sont, collectivement et individuellement, responsables devant l'Assemblée nationale. Le Premier ministre présente, immédiatement après avoir composé son équipe, son programme de législature devant le Sénat, puis devant l'Assemblée nationale, devant laquelle il engage sa responsabilité sur ce programme.

Le principe de la responsabilité des exécutifs locaux devant leur assemblée délibérante est constitutionnellement affirmé.

1.3 LES MEDIAS, ENJEU CENTRAL DE NOTRE DEMOCRATIE

Ces vingt dernières années, pluralisme et indépendance ont reculé au sein des medias français. L'augmentation de la concentration dans les secteurs de l'audiovisuel et de l'écrit, et la crise d'identité de l'audiovisuel public, livré sans protection depuis vingt ans à la loi de l'argent, ont conduit à une situation qui n'est plus acceptable dans une démocratie moderne.

Afin de libérer le service public de l'audiovisuel de la servitude commerciale et lui assurer son indépendance économique et éditoriale, la publicité sera progressivement supprimée. Une taxe sur l'occupation de l'espace hertzien public par les diffuseurs privés sera instaurée. Cette taxe sera employée au financement de la télévision publique. Le rôle et les objectifs de chacune des chaînes actuelles du service public seront redéfinis. Une chaîne nationale et internationale publique d'informations sera créée sans aucun lien avec des intérêts privés. Le soutien aux télévisions citoyennes de proximité sera développé.

Le mode de désignation des membres du CSA sera réformé. Les membres de cette instance seront élus par la représentation nationale, les professionnels de l'audiovisuel et les représentants des téléspectateurs et auditeurs. Le rôle du CSA en matière de régulation et de contrôle des medias sera élargi de façon à garantir le pluralisme et l'indépendance des acteurs du secteur, en tenant compte de l'essor des nouvelles technologies.

Un dispositif législatif limitera les concentrations dans les medias télévisuels, radiophoniques et écrits. La part dans les groupes de medias des sociétés industrielles faisant commerce avec l'Etat sera limitée. Une refonte du système des aides publiques à la presse sera effectuée afin d'encourager le pluralisme. Afin d'orienter les ressources publicitaires vers les supports medias d'information (principalement la presse écrite) et protéger l'environnement des citoyens, l'affichage sur la voie publique sera supprimé.

Une Société Nationale des Journalistes sera créée. Ses membres seront élus par les journalistes professionnels. Elle veillera au respect de l'indépendance et des journalistes dans tous les secteurs des medias et au respect des textes garantissant la liberté et la déontologie de la presse. Elle sera garante et juge des questions touchant à l'honneur professionnel des journalistes. La charte de 1918 des devoirs professionnels des journalistes français sera intégrée par la loi aux dispositions régissant le droit de la presse, (elle consacrera notamment le droit pour tout journaliste au secret des sources).

2 LA MAITRISE DU CAPITALISME FINANCIER ET DE LA MONDIALISATION LIBERALE

2.1 REORIENTER LE CAPITALISME FINANCIER VERS LA PRODUCTION ET LA CREATION D'EMPLOIS

2.1.1 Diagnostic : un capitalisme sans projet

Jamais l'économie mondiale n'a produit autant de richesses. Mais jamais non plus le partage de cette richesse n'a été aussi inégalitaire. Inégalités de plus en plus violentes entre les nations, entre les salariés, entre les revenus du capital et ceux du travail, entre le capital utile à la croissance et celui utile aux quelques actionnaires qui possèdent l'économie mondiale.

On ne peut pas créer d'emplois si on n'investit pas pour augmenter la production. Or, c'est justement ce que les grandes entreprises ont renoncé à faire en France : si le travail est si rare, c'est d'abord parce que **ces « firmes » préfèrent des rendements à court terme à des investissements d'avenir, en ayant fait délibérément le choix de rémunérer une rente passive plutôt qu'un développement ambitieux au service de la croissance et de l'emploi.**

Concrètement, la faiblesse du capital « productif » se traduit par ces chiffres : en 2004, les profits des entreprises du CAC 40 ont explosé de 55%, sans que cela se traduise par des investissements productifs ou des créations d'emplois (leurs effectifs n'ont progressé que de 1%) ou même des hausses de salaires ! Cette richesse créée a profité à leurs actionnaires, qui ont reçu 24 milliards d'euros de dividendes, et en plus 40% de ces dividendes reviennent à des fonds de pension américains.

Cette situation économiquement improductive et socialement destructrice, découle de la stratégie des grandes entreprises cotées, qui maximisent leurs profits exclusivement en minimisant leurs coûts et en se débarrassant de leurs concurrents, sans plus chercher ni à croître, ni à se développer, ni à inventer. Ce sont ces quelques grands groupes, dans la grande distribution comme dans la pharmacie, dans le pétrole comme dans l'environnement, souvent dirigés par des chefs d'entreprises étrangers à l'idée même de risque, qui font supporter à leurs fournisseurs des baisses de coût drastiques pour augmenter leurs marges.

Cette évolution vers une gestion à très court terme se réalise sous la pression conjointe des exigences des actionnaires et du *management* (ces « *insiders* » dont l'horizon est à 5 ans et non à 15 ou 30 ans). Autrement dit, dans ce capitalisme suicidaire, les objectifs des membres du conseil d'administration qui prennent les décisions ne rencontrent même plus les objectifs optimaux de l'entreprise.

L'enjeu de l'utilisation qui est faite de la richesse produite par les entreprises françaises relève totalement du domaine politique, et doit être au cœur de nos propositions socialistes : il s'agit de modifier - par l'action politique - le rapport de force entre actionnaires, *management* et salariés pour obliger les entreprises à jouer le jeu de l'investissement, de l'emploi et des salaires.

2.1.2 6 propositions pour maîtriser le capitalisme financier

2.1.2.a Pénaliser fiscalement les entreprises qui privilégient leurs actionnaires à l'investissement productif

Nous proposons de moduler le taux d'impôt sur les sociétés en fonction du ratio « investissement / (dividendes + rachat d'action) ».

Le rachat d'actions relève de la même stratégie de court terme que la distribution abusive de dividendes.

Mais ne nous trompons pas : pour modifier les comportements de ces grandes entreprises, l'outil fiscal rencontrera nécessairement des limites, car les stratégies financières et comptables des entreprises sont désormais particulièrement sophistiquées. Par exemple, le recours à l'inter facturation entre filiales est très utilisé notamment lorsqu'un arbitrage fiscal est possible.

2.1.2.b Mettre en place un dispositif de régulation politique des OPA

En cas de lancement d'OPA, l'entreprise est tenue de présenter sa politique industrielle et financière, ses orientations en matière de localisation, de politique sociale et d'emploi. Ce document préalable détaille la façon dont est financée l'offre publique, dont seront ou non maintenus les emplois, les établissements, les centres de décision et les centres de recherche des entreprises faisant partie du même groupe que la société objet de l'offre publique et dont la société à l'origine de l'offre prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Au cas où ces engagements ne seraient pas clairement établis ou fragiliseraient l'entreprise, le Ministre des Finances et de l'Economie pourraient décider de suspendre l'OPA.

2.1.2.c Démocratie sociale et gouvernance de l'entreprise : l'« Assemblée générale des actionnaires » devient une « Assemblée Générale des acteurs de l'entreprise »

Il faut abandonner l'idée que seuls les actionnaires ont le droit de choisir pour une entreprise. Nous proposerons aux partenaires sociaux que l'expression des salariés de l'entreprise, même sans détention du capital, devienne obligatoire au sein de cette Assemblée Générale ; et que en outre les sous-traitants et les fournisseurs disposent d'un droit à être entendus. L'assemblée générale voterait les fourchettes d'évolution des grilles salariales.

Il faudra aussi instaurer une obligation de publication du bilan social au sein rapport financier et moral, qui fera apparaître l'ensemble des données d'emplois et de rémunérations, notamment les évolutions salariales des dirigeants de l'entreprise. Afin que cette obligation soit véritable, il conviendra de prévoir de fortes pénalités en cas de non-respect de l'obligation de publication. L'objectif est de faire apparaître le véritable bilan social de l'entreprise : sa stratégie d'évolution de l'emploi, le traitement qu'elle réserve respectivement à ses salariés et à ses dirigeants en matière de rémunération et également ses relations avec les fournisseurs et les sous-traitants.

2.1.2.d Mettre en place une fiscalité qui influence la distribution salariale au sein de l'entreprise

Nous proposons d'étendre, dans les conditions fixées par un accord national interprofessionnel, l'obligation de convoquer une négociation annuelle sur les salaires et les conditions de travail, qui concerne aujourd'hui les seules entreprises de plus de 50 salariés, aux TPE/PME. Nous proposons, dans la même voie, de soumettre les résultats de ces négociations à un système de bonus malus (cf. *Big-bang de la politique de l'emploi*), dont le cadre serait validé par le législateur après accord entre partenaires sociaux et dont la mise en œuvre ferait l'objet d'une évaluation annuelle par la Commission nationale de la négociation collective. Cette mesure vise à traiter différemment les entreprises menant une véritable politique salariale, par exemple celles avec plus de salariés que la moyenne ou celle choisissant de donner un coup de pouce éventuel au SMIC pour relancer le pouvoir d'achat.

Il faudra aussi remettre en cause l'ensemble des dispositifs dérogatoires de « rémunération déguisée » consistant en l'octroi de stock options, d'abondement de PEE... Il est anormal que certaines rémunérations versées par l'employeur ne soient pas soumises à l'ensemble des prélèvements sociaux et fiscaux.

2.1.2.e Repolitisation de la régulation de la concurrence

La politique de la concurrence peut devenir un véritable instrument de pression sur les grandes entreprises, si elle n'est plus abandonnée à des régulateurs juridiques cédant facilement aux pressions de groupes aussi puissants que les empires informatiques, par exemple. Pour être efficace, la politique de la concurrence doit prendre en compte la spécificité de chaque secteur : certains secteurs nécessitant des investissements très lourds au départ, comme la production électrique, se portent mieux quand on limite la concurrence ; pour de nombreux autres secteurs, imposer plus de concurrence oblige les entreprises à se battre en augmentant leur production et donc en créant des emplois.

Tous les outils de l'Etat peuvent ainsi être mis à contribution et notamment la passation de marchés publics : il est indispensable qu'une part minimale des marchés soit réservée aux PME, et qu'on arrête de laisser quelques groupes se répartir systématiquement ces marchés.

Nous proposons que le pouvoir de régulation des Autorités Administratives Indépendantes de concurrence soit transféré au pouvoir exécutif, avec contrôle des décisions par l'Assemblée Nationale. Notre objectif est que la politique de la concurrence devienne un véritable instrument de pression sur les grandes entreprises pour l'investissement productif et la création d'emplois.

2.2 MAITRISER LA MONDIALISATION

2.2.1 Diagnostic : une mondialisation subie, sans projet d'avenir, et qui met en péril nos choix sociaux

Socialistes, nous sommes internationalistes et soucieux de la participation des pays les plus pauvres au développement économique. Nous sommes donc, naturellement, mondialistes. Mais la mondialisation qui s'accélère aujourd'hui n'est pas la nôtre. La globalisation financière exige la destruction des progrès sociaux obtenus dans nos pays par la lutte des travailleurs depuis plusieurs décennies.

La mondialisation libérale et la globalisation financière impriment à nos économies une évolution « irrésistible » qui met en péril les modèles sociaux en place et les possibilités d'une croissance économique durable. Même pour les pays qui semblent bénéficier à court terme de cette mondialisation, le modèle à moyen terme n'est pas viable. Par exemple, la Chine n'utilise pas cette manne pour mettre en place une protection sociale universelle et suffisante. Or, à horizon de 20 ans, face à un vieillissement croissant, ce pays sera confronté à des dépenses sociales lourdes et au risque de voir replonger dans la misère une très grande partie de sa population. Le *dumping* social ne paie jamais longtemps.

De plus en dehors de la dérive sociale à laquelle nous assistons, la globalisation financière pose aussi des questions de stratégie et d'indépendance à long terme pour les Etats ou blocs régionaux. Ainsi, par exemple,

comment pouvons-nous garder un tissu économique complet dans une évolution qui tend à la désindustrialisation de nos pays ?

Les pouvoirs publics nationaux paraissent impuissants à modifier en quoi que ce soit cette dérive quasi suicidaire. La tentation est grande de proclamer qu'il n'y a plus rien à faire qu'à tenter « d'adapter » notre système social à cette évolution. C'est l'approche que les socialistes ont privilégiée durant les deux dernières décennies.

Il convient d'urgence de modifier cette dérive, si nous voulons redonner à la gauche une vraie raison d'être dans le paysage politique. Pour y parvenir, il nous faut **développer un véritable internationalisme en matière de politique sociale pour parvenir à une concurrence socialement loyale entre Etats.**

Il s'agit d'agir sur **trois cibles : les marchés financiers et leurs actionnaires**, exclusivement à la recherche des lieux de production les moins coûteux face auxquels le pouvoir politique doit à nouveau exister, **les gouvernements des pays émergents** qu'il faut aider et pousser à sortir d'une logique déflationniste délétère pour leurs concitoyens et le développement équilibré de leurs Etats et enfin **l'idéologie libérale**, si présente dans nos institutions européennes, contre laquelle il faut se battre pied à pied.

2.2.2 4 propositions pour instaurer les nouvelles frontières de la mondialisation

2.2.2.a Création de labels sociaux et un Tarif Extérieur Commun actif

En 1933, confronté à la grande crise, le Président Roosevelt fit voter le « National industrial reconstruction act » (NIRA) qui lui donnait le droit d'établir, pour chaque industrie, un code de concurrence loyale. Ces codes devaient, entre autres, interdire le travail avant l'âge de 16 ans, fixer des minima de salaires, limiter la durée du travail et surtout mettre en place la liberté syndicale et les conventions collectives.

Aujourd'hui sous la pression des travailleurs et de l'opinion publique cette démarche vers une loyauté de la concurrence et des échanges équitables peut être utilisée comme alternative à la mondialisation libérale. Nous devons construire les nouvelles frontières d'une mondialisation plus solidaire et respectueuse des droits économiques et sociaux. C'est donc vers des mesures régulatrices fortes -d'abord nationales mais nécessairement ensuite internationales- que nous proposons d'aller pour établir clairement les droits fondamentaux au travail : pas de travail forcé, pas de travail des enfants, pas de discrimination, des salaires et horaires de travail convenables, la promotion de la liberté syndicale et de la négociation collective.

Un tel système pourra être aujourd'hui mis en place au niveau national sous la forme d'un label social strict, système dont la traçabilité serait garantie par les pouvoirs publics, comme on sait le faire pour la sécurité sanitaire des aliments, qui donnerait au consommateur toutes les garanties sur les conditions de production des produits vendus sous ce label. **Les consommateurs disposeront d'une pleine information sur les produits qu'ils achètent et les marges réalisées par les différents intervenants.**

A moyen terme cette démarche de labellisation devra être étendue au niveau européen par le biais de la Charte sociale et au niveau mondial à travers la nécessaire évolution des critères de la concurrence loyale de l'OMC. Enfin, au niveau de l'Union européenne l'arme du tarif extérieur commun sera rendue active (voir Europe).

2.2.2.b Une politique industrielle cohérente permise par un rôle actif de la Caisse des dépôts et consignations

Un fort volontarisme politique s'impose pour maintenir, en France, les activités de production dont la disparition signifierait rapidement la fin de l'indépendance technologique minimale et d'un investissement de long terme dans la recherche.

Cela passe, non par de nouvelles nationalisations, mais par l'acquisition ou la conservation par l'Etat de participations minoritaires dans le capital des entreprises stratégiques du point de vue industriel. Avec la Caisse des dépôts et consignation, l'Etat français possède un instrument qu'il convient, dans les meilleurs délais, de recentrer au service systématique d'une politique industrielle avec pour objectif principal l'indépendance technologique, donc le maintien des activités stratégiques sur le territoire national. Dans le domaine de l'énergie par exemple, le projet gouvernemental de privatisation, totale, de GDF est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire dans un secteur aussi stratégique que celui de l'énergie. Il faut bien sûr que l'Etat ait une politique de gestion de ses participations minoritaires. L'exemple de la fermeture de l'unité Sogerma de Mérignac, filiale d'EADS, dans laquelle l'Etat détient 15 % du capital, démontre que cela ne va pas de soi et qu'il ne suffit pas d'avoir les outils mais qu'il faut aussi avoir une volonté, articulée autour d'axes politiques forts et identitaires. Nous devons donner du sens à cette mondialisation aveugle qui ne va pas de soi. Seule la puissance publique peut le faire.

2.2.2.c Réorientation des aides fiscales sur l'épargne vers des « fonds technologiques ».

Les exonérations fiscales sur l'épargne, comme par exemple celles sur l'assurance vie, n'ont pas d'effet incitatif pour la recherche, l'investissement et le développement économique. Afin de réorienter ces flux financiers vers des activités créatrices de croissance nous proposons que ces aides fiscales soient en partie reportées sur des « fonds technologiques » (NTIC, biotechnologies, énergies renouvelables...) ou des leviers pour obliger, par le biais de *spin off*, les entreprises à créer de nouvelles activités. Il faut aussi faire en sorte qu'au moins 5% des fonds récoltés par l'épargne inactive aille vers les entreprises non cotées.

2.2.2.d Le donnant-donnant pour les entreprises ayant bénéficié d'aides publiques

La question, souvent débattue, de l'éventuel remboursement par les entreprises ayant bénéficié d'aides des collectivités lors de leur implantation en cas de délocalisation devra faire l'objet de règles à la fois plus transparentes et plus strictes. Les engagements de maintien sur site d'un niveau significatif d'activité devront être suffisamment longs pour être dissuasifs vis-à-vis des investisseurs simplement opportunistes. **Dès la première année de mandature, une loi cadre définira les clauses minimales exigées d'un acteur privé pour bénéficiaire de subsides publics, directes ou indirectes.**

2.2.2.e Pour une nouvelle coopération avec les pays en développement

La mise en place, dans nos relations avec les pays en développement, de codes sociaux permettrait de développer le pouvoir d'achat des travailleurs (et pas seulement celui d'une petite minorité de privilégiés) et donc la croissance des marchés nationaux de ces pays en voie. Les politiques inacceptables de délocalisations successives, les pratiques intolérables de nombreuses firmes multinationales dans des zones franches toujours plus nombreuses doivent être remises en cause. C'est le moyen de combattre le développement d'économies entièrement dédiées aux exportations au mépris des besoins élémentaires de populations démunies.

La constitution et le développement actuels de marchés communs régionaux, en Afrique en Amérique du sud ou en Asie sont des outils pour favoriser l'industrialisation des pays du tiers monde qui restent trop largement à l'écart de la mondialisation libérale actuelle. Elle doit être encouragée et soutenue par l'Europe et la France tant aux plans économique que politique.

3 BIG BANG DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI : OBLIGER LES ENTREPRISES A JOUER LE JEU ET REINVENTER LE LIEN ENTRE COMPETENCE ET TRAVAIL

3.1 LE DIAGNOSTIC : LES POLITIQUES DE L'EMPLOI CONDUISENT ACTUELLEMENT A SUBVENTIONNER LA MOITIE DES EMPLOIS DU PRIVE EN FRANCE

La lutte contre le chômage a été la priorité absolue affichée par la gauche et la droite depuis 20 ans. Il a fallu attendre le gouvernement de gauche de 1997 à 2002, pour qu'une – petite - victoire puisse enfin être remportée sur ce front, avec la création de deux millions d'emplois et la baisse de près d'un million du nombre de chômeurs. Mais cette victoire a été trop fragile pour résister à l'entreprise de démolition de trois ans de gouvernement d'une droite résolue à vouloir imposer son modèle conservateur et individualiste.

Mais cette petite victoire ne saurait masquer la réalité de la politique de l'emploi depuis 1993 : subventionner plutôt que responsabiliser l'ensemble des acteurs, et surtout les bénéficiaires des subventions publiques.

C'est ainsi que chaque année 19 milliards d'euros sont dépensés sous forme de baisses de cotisations sociales, ces baisses consistant de fait à subventionner la moitié des emplois salariés du privé en France ! Devant l'ampleur de ces chiffres, le débat démocratique impose deux premières questions : pour quel résultat et à quel prix ? Les études en la matière sont très divergentes. Les évaluations optimistes aboutissent à environ 700 000 emplois sauvés ou créés (300 000 liés aux réductions de cotisations sociales intervenues entre 1993 et 1997 et à 400 000 emplois créés ou sauvés pour la période RTT), L'estimation du prix est encore plus délicate à réaliser car il faut tenir compte non pas du coût brut (compris entre 25 000 et 30 000 euros par emploi) mais du coût net qui serait sans doute dans la fourchette de 10000 à 15000 euros. En résumé, 700 000 emplois, au maximum, sont créés ou sauvés, grâce à la diminution du coût du travail de la ½ des salariés du privé, le tout pour une addition annuelle de 19 milliards d'euros facturée aux contribuables français, et ce sans contrepartie explicite des entreprises qui en bénéficient, comme l'a très bien mis en évidence le rapport du Conseil d'Orientation pour l'Emploi de février 2006.

Cette politique ne peut constituer un acquis intangible pour les employeurs. Il est urgent d'ouvrir un débat démocratique trop souvent écarté pour des raisons de technicité. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, nos concitoyens ont le droit d'être associés à ces politiques.

Autre question centrale : comment éviter de transformer des bénéficiaires de minima sociaux en *working poor* (travailleurs pauvres) en les incitant à accepter un emploi, qui pourrait induire pour eux une perte de revenu (les fameuses « trappes à pauvreté » dont l'on tente de s'accommoder par divers mécanismes de primes ou de ristournes abscons et créateurs d'effets pervers) ? Comment envisager le retour à l'emploi ?

Il s'agit désormais pour les Socialistes de clarifier le rôle des différentes catégories des acteurs, de responsabiliser les intervenants de la politique de l'emploi et les demandeurs d'emploi, de repenser la politique socio-fiscale consacrée à la politique de l'emploi.

3.2 LES PROPOSITIONS POUR UN BIG BANG DE L'EMPLOI ARTICULE AUTOUR D'UNE LOGIQUE DE COMPETENCES

3.2.1 Redéfinir les responsabilités des acteurs économiques

3.2.1.a Abolir la politique du chèque en blanc des allègements de cotisations sociales : suppression des exonérations de cotisations sociales générales et instauration en remplacement d'un bonus-malus social, calculé par tranche professionnelle

Les Socialistes doivent en finir avec la politique du chèque en blanc, celle consistant à subventionner le travail sans contrepartie démontrée de créations d'emplois. Concrètement, cela se traduirait par une remise en cause progressive des allègements généraux de cotisations, pour lesquels les créations d'emplois ne seraient pas explicitement démontrées : le taux de cotisations patronales appliqué à l'entreprise sera fonction de la taille de l'entreprise ; du poids des salaires modestes dans la masse salariale ; de la stratégie d'embauches et de licenciements de l'entreprise ; de l'existence d'une négociation salariale annuelle ; du nombre de contrats précaires. La somme de 19 milliards ne serait qu'en partie réaffectée à ce système de bonus malus.

En pratique, il s'agira de mettre en place un système d'acompte et de régularisation (via une déclaration, équivalent DADS). Ce système est solidaire : il permettra, non par incantation d'une prophétie auto réalisatrice tant annoncée mais jamais constatée que dans les écrits et discours du Medef, de favoriser les « entreprises citoyennes » accompagnant la croissance et le développement de l'emploi. Ce système est techniquement réaliste. Il n'entraîne pas une explosion des coûts de gestion pour les entreprises, en partant des déclarations et dispositifs existants, en supprimant des dispositifs complexes existants au bénéfice d'une approche globale.

3.2.1.b Réguler la sous-traitance

Concrètement, il s'agira de rendre pénalement, civilement et économiquement responsable le donneur d'ordre afin qu'il ne puisse passer des marchés à des conditions avilissantes ; d'aligner les conventions collectives des sous-traitants sur le donneur d'ordre le temps de l'exécution du marché.

3.2.1.c Permettre la contestation du motif économique d'un licenciement via un recours référé devant la justice civile

Ceci consistera à élaborer une disposition législative permettant un recours référé devant la juridiction civile de contestation du motif économique d'un licenciement en cas de plan social, afin de lutter contre les licenciements boursiers et sans avoir à passer au préalable par une procédure prud'homale.

3.2.1.d Unifier le service public de l'emploi

La réunion de l'UNEDIC, L'ANPE et les ASSEDIC est une priorité. Elle devra être entreprise dans les 24 mois qui suivront les échéances présidentielles et législatives et devra permettre de renforcer considérablement les moyens d'appui des demandeurs d'emploi.

3.2.1.e Exiger que l'Etat ne soit pas un actionnaire comme les autres au sein des entreprises publiques et qu'il fixe des résultats en termes de création d'emploi

L'Etat doit se réinvestir dans le management des entreprises publiques, notamment en définissant à leur direction générale des objectifs en termes d'emplois en adéquation avec l'évolution du chiffre d'affaires. En 2005, on observe par exemple que les effectifs de la SNCF ont baissé de 2,5%, pour une progression du chiffre d'affaires de 4% et un quasi quadruplement des bénéfices !

3.2.1.f Casser la mise en concurrence des salariés en proposant des droits effectifs aux employés des PME / TPE tout en ne nuisant pas au développement de l'emploi

L'affirmation de nouveaux droits sociaux a en outre consacré un échec, celui des pouvoirs publics à proposer des protections et des droits effectifs aux salariés des petites entreprises. Ainsi, les 35 heures ne sont pas applicables aux petites structures, celles-ci ne peuvent pas davantage offrir à leurs salariés des protections complémentaires (maladie, vieillesse). Afin d'y remédier, une négociation nationale aura lieu, articulée autour du développement

de mécanismes de représentation et de protection au niveau des secteurs et branches d'activité et le cas échéant, création de mécanismes de solidarité financière entre employeurs au niveau de la branche d'activité...

Nous voulons mettre au cœur de notre projet tant les salariés que les entrepreneurs et artisans. Pour leur proposer un cadre propice à leur développement. Convaincus que, contre le chômage et pour l'emploi, nous n'avons pas tout essayé, nous voulons agir pour garantir aux petites entreprises les moyens de leur stabilité et renforcer ainsi leur contribution – d'ores et déjà très élevée- à la création massive d'emplois que nous impulserons.

3.2.2 Faire de la logique de compétences le pilier de la création d'emplois

3.2.2.a Mettre en œuvre un « plan emploi par les compétences »

La suppression des allègements non créateurs d'emplois permettra de financer un « **plan-emploi par les compétences** », destiné aux chômeurs et aux populations affrontant des discriminations à l'embauche. Ce plan visera à réintroduire une logique de compétences pour créer de l'emploi et à inventer des tâches qui créent de la valeur. Il s'agira concrètement de créer ou de renforcer les actions accompagnant les demandeurs d'emploi en vue de réorienter leurs compétences en vue des besoins économiques (par l'orientation, la formation...).

Cet accompagnement des demandeurs d'emploi devra être effectif dans toutes leurs démarches, y compris pour des tâches très pratiques mais essentielles pour décrocher un emploi : rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation, préparation aux entretiens d'embauche. Ces structures devront être en contact permanent avec les entreprises afin d'être en parfaite adéquation avec les demandes du monde économique, éventuellement au travers d'ateliers « écriture de CV » ou « rencontrer votre futur employeur » animés par des professionnels en activité.

3.2.2.b Casser la rigidité du système d'embauche des fonctionnaires en introduisant une logique de compétences

Pour ouvrir le marché du travail, il faut aussi réformer l'accès au secteur public, notamment par une remise en cause du mécanisme des concours, qui fige à vie la catégorie d'emploi auquel chacun peut accéder. Est-il admissible aujourd'hui qu'un / une infirmier/ère ne puisse jamais devenir médecin même si il ou elle en a les compétences ? Avoir sa carrière décidée à 20 ans constitue clairement un frein à l'évolution professionnelle, et au-delà à l'emploi. Nous devons recréer les conditions d'une république authentiquement méritocratique.

Il s'agit là aussi de basculer dans une logique de compétences. A l'issue d'un bilan quinquennal de compétences, chacun pourra se voir proposer une formation qui pourra aboutir, après évaluation, à une évolution de poste et de statut.

3.2.2.c Revaloriser la formation professionnelle initiale et continue

Dans cette optique, nous proposons la création d'un ministère délégué à la formation professionnelle initiale et continue afin d'unifier (coordonner) les différents systèmes de formation professionnelle initiale et continue sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale.

Le paysage des formations professionnelles en termes de filières devra être clarifié en supprimant, pour chaque niveau, les diplômes redondants (ex. : niveau IV, CAP ou BEP). Il conviendra également d'articuler les formations au sein d'une même filière professionnelles afin de permettre un parcours du CAP jusqu'au BTS et la licence professionnelle (définition d'un référentiel commun unique par filière décliné ensuite par niveau et par modules), de définir par niveau le socle commun de connaissances générales nécessaire à la formation citoyenne et à l'employabilité durable, d'instaurer une période d'insertion professionnelle terminale de 3 mois minimum pour tout étudiant qui souhaite rentrer dans l'emploi, et de systématiser les formations professionnelles diplômantes en alternance sous statut scolaire pour les élèves issus de l'enseignement général.

En s'inspirant du modèle mis en place par le ministère de l'agriculture, le statut du lycée professionnel devra être modifié, en vue d'une mise en place effective du concept de lycée des métiers qui offre aux jeunes et aux adultes les trois voies de formation : initiale, continue et apprentissage.

Enfin, notre logique de l'emploi par les compétences ne pourra être atteinte qu'au travers d'une collaboration entre les entreprises et les organisations de formation. Dans cette perspective, nous proposons de définir l'apprentissage comme une période de formation, avec des tuteurs formés et un nombre limité d'apprentis et de stagiaires par entreprises. Un statut du stagiaire devra être défini (rémunération, droit du travail, protection sociale, prise en compte dans les seuils sociaux...).

4 LE SYSTEME DE SANTE, TOURNE VERS LE PATIENT, QUE NOUS VOULONS ET SA SAUVERGARDE

4.1 LE DIAGNOSTIC : DERIVE DES DEPENSES DE SANTE SANS MEILLEURE QUALITE

Le regard porté par les politiques sur notre système de santé doit dépasser les simples regards des gestionnaires des comptes ou des attentes des professionnels, il doit apporter une vision globale du système et, dans une démarche pleinement citoyenne et démocratique, assigner des priorités claires de santé publique, répondant aux attentes des français. Il est nécessaire, plus que jamais, de mettre le système de soins au service des patients et de proposer une santé au service des citoyens.

Dans le même temps, les tendances lourdes affectant notre système de santé nécessitent de clarifier son fonctionnement, l'action pesant tant sur les assurés que sur les acteurs du système de soins. L'objectif doit être de limiter l'inexorable croissance des dépenses de santé en garantissant toujours son caractère solidaire et en affichant la part relevant de la prise en charge du système solidaire et celle d'une prise en charge par les mécanismes complémentaires ou par les assurés.

Aujourd'hui, les déremboursement successifs aboutissent à une médecine à deux vitesses où les personnes gravement malades sont prises en charge par la médecine publique et la sécurité sociale alors que, pour des pathologies, parfois lourdes mais jugées plus légères, l'absence de couverture complémentaire correspond à l'absence de soins complets. Plus que jamais, nous devons réaffirmer le caractère solidaire de l'assurance maladie. Nous souhaitons responsabiliser concrètement tous les acteurs, et non les seuls patients comme le fait la droite, autour d'un objectif, celui d'un système de santé universel, solidaire et efficace.

La mesure et la maîtrise des actes médicaux ainsi que la répartition géographique et par spécialité des professionnels est le gage de soins de qualité sur tout le territoire. Des soins de qualité qui évitent de recommencer des actes, qui permettent une prise en charge globale et pérenne du patient.

4.2 NOS PROPOSITIONS POUR AMELIORER ET GARANTIR LA PERENNITE DE NOTRE SYSTEME DE SANTE

4.2.1 3 propositions pour « humaniser » notre système de santé

4.2.1.a La lutte contre la douleur physique et morale doit être une priorité.

Il est nécessaire que dans le cadre des traitements assurés aux patients, la prise en charge prenne en compte le facteur humain et que les professionnels soient formés en ce sens. Il faut augmenter le nombre d'unités de soins palliatifs et donner les moyens de la recherche en ce domaine.

Au-delà des douleurs que l'on peut guérir, il faudra aussi mener une large campagne sur la lutte contre la douleur à tout prix et même au péril de la vie des patients, comment répondre à la demande d'euthanasie politiquement si ce n'est dans la concertation entre les différents acteurs politiques, médicaux et associatifs.

Nous refusons toute approche clientéliste et ponctuelle sur le modèle des opérations « pièces jaunes ». Les différentes actions (maisons des adolescents notamment) ne peuvent être développées ponctuellement et sous une forme charitable. Elles relèvent de la politique de santé publique décidée au niveau national et démocratiquement, financée par la solidarité nationale.

4.2.1.b Faciliter la vie courante des personnes handicapées

Face à une société qui exclut, il est temps de mener une véritable politique d'autonomie et d'emploi des personnes handicapées.

En dehors de la nécessité de reconnaître à ces personnes un taux d'incapacité qui les protège dans le monde du travail, il convient de les aider aussi à trouver leur place. Outre l'intégration dans le système de bonus-malus (cf. supra), cela signifie d'évaluer concrètement les besoins en assistance à domicile (infirmier ou aide) ; de faire que le secteur du « médico-social » ne soit pas un parcours du combattant : une démarche unique de reconnaissance du statut de personne handicapée doit être développée, un guichet unique répondant à l'ensemble de leurs préoccupations doit être concrètement mis en place. L'utilisateur doit être contacté par les organismes correspondants à ses besoins, il ne doit pas alors même qu'il est en situation de handicap et de dépendance assurer la coordination entre administrations.

Il faudra aussi permettre, y compris par la loi, aux personnes handicapées d'accéder aux emprunts et aux assurances dans les deux premières années de gouvernement (extension du champ actuel de la « convention Belorgey »). Et bien sûr exiger du service public une exemplarité dans l'accueil des personnes handicapées (école, transports, emplois) et formation en ce sens des personnels.

4.2.1.c Définir une réelle politique de prévention notamment de santé au travail

La prévention (médecine scolaire, médecine du travail, PMI, campagnes de prévention) est aujourd'hui la parente pauvre (2.3% des dépenses de santé) alors que, les progrès de la prévention (alimentation, hygiène) représentent 80% des gains en espérance de vie. C'est à l'Etat qu'il revient d'être le garant de la santé publique en fixant le cadre du système de santé, les politiques nationales de santé et en assurant le contrôle de sa mise en œuvre. Au-delà, il convient de tordre le cou aux idées toutes faites : investir dans la santé publique, c'est accroître le bien-être des citoyens aujourd'hui, c'est garantir la pérennité financière du système solidaire de santé demain. Le développement de la prévention doit devenir un axe majeur de la lutte contre la dérive des coûts des dépenses de santé. Nous devons investir dès à présent pour récolter les fruits de cette politique. Le compromis classique de l'aggiornamento d'une politique de santé publique ambitieuse par manque de financement ne peut plus être avancé. Les prochaines années doivent permettre de réorienter les finalités de notre système pour assurer sa viabilité à long terme.

L'Etat doit retrouver son rôle de garant de la santé publique, notamment dans le champ de la santé au travail par le développement du rôle des structures existantes (INRS) et la mise en œuvre d'un système complémentaire de reconnaissance des maladies liées au travail pour éviter une facturation indue à la branche maladie. De plus, des évolutions structurelles doivent être menées : la médecine de prévention est diverse et multiple, nous souhaitons garantir l'autonomie des professionnels en les dotant d'un statut particulier (rapprochements entre la médecine scolaire, la médecine du travail et les médecins conseils de l'assurance maladie) Mais dans le même temps, il faut faire assumer aux entreprises la réalité des coûts liés aux atteintes de la santé au travail pour mieux en assurer leur prévention par un système de tarification des accidents du travail et maladies professionnelles réellement incitatif. Cette mesure serait mise en œuvre dès la première année, dans le cadre d'un plan « santés publiques » comportant des engagements chiffrés en termes budgétaires et d'objectifs pour la durée de la mandature. En ce qui concerne les pathologies professionnelles, nous voulons affirmer le rôle de la solidarité nationale en évitant le recours à des dispositifs ciblés (fonds et prestations « amiante » par exemple), au bénéfice d'une reconnaissance plus large des pathologies (éther de glycol, nouvelles formes de cancers notamment) et d'une définition rigoureuse de leur compensation (justification des dispositifs de préretraites, part du préjudice compensée par l'employeur et par la sécurité sociale).

4.2.2 4 axes de réforme pour rendre optimal notre système de santé et le financer pour longtemps

Nous croyons qu'à terme la sauvegarde de notre système de protection sociale de santé passe en priorité par la promotion de soins efficaces et donc la lutte contre la dérive des coûts. Pour cela, le prix des médicaments, des produits de santé (optique, dentaire...) et des soins en général doivent faire l'objet d'une évaluation par les organismes publics. Il s'agit de définir un périmètre de soins pris en charge, non dans une approche comptable mais dans une approche d'efficacité : à chaque pathologie sa bonne pratique, son bon soin, son mode de rémunération des acteurs du système. Nous devons définir, demain, sur la base d'analyses scientifiques et médico-économiques, le niveau de la dépense et la nature du soin pris en charge par notre assurance maladie solidaire et par les organismes complémentaires.

La réorganisation du système de soins est un élément essentiel de la lutte contre la dérive des coûts. Des hôpitaux plus efficaces, des médecins mieux répartis sur le territoire, une prise en charge mieux hiérarchisée permettra, nul n'en doute d'améliorer le système de soins.

4.2.2.a Créer une assurance maladie universelle prenant en compte les revenus des patients

Il convient de généraliser l'assurance maladie en créant une réelle assurance maladie universelle. Celle-ci se substituerait aux couvertures spécifiques (régimes socio professionnels, CMU). Elle fonctionnerait sur le même modèle que la CMU de base : pour chaque pathologie, l'assurance maladie prendrait en charge un périmètre de soins, labellisés et considérés comme efficaces et pertinents.

Dans ce cadre, nous proposons de supprimer le « médecin traitant » au bénéfice de la généralisation du « médecin référent ». La contribution forfaitaire par acte et le forfait journalier seront maintenus, il faut obligatoirement qu'ils soient plafonnés par an et modulés selon le niveau de revenu de l'assuré. Les dispositifs 18 euros sont supprimés.

Enfin, il faudra refondre le dispositif des indemnités journalières – maladies et maternité pour éviter les effets pervers (certains assurés touchant plus en étant malades qu'en activité) et pour prendre en compte les parcours professionnels actuels (éviter que seuls les salariés ayant une ancienneté suffisante bénéficient pleinement de ces indemnités).

4.2.2.b Passer un nouveau contrat avec les professionnels de santé

Il s'agirait d'adopter une logique de responsabilisation des professionnels. Pour cela, nous proposons de modifier le mode de rémunération des professionnels de santé.

Il faut revaloriser les avantages attachés à l'exercice en secteur 1 (prise en charge des cotisations sociales notamment). Le paiement à l'acte doit être très largement aménagé : en complément de la rémunération à l'acte, un « forfait de service public », valorisant la qualité de la prise en charge et la nature de la population soignée (ville / zones urbaines difficiles / campagnes) serait créé.

Il faudra aussi aménager le *numerus clausus*. La pénurie de personnel emmène à une révision complète du nombre de recrutements par ans dans les écoles et la modification du *numerus clausus*. Nous proposons qu'il ne soit applicable qu'aux médecins conventionnés et apprécié au niveau régional, en partant du lieu d'études du futur professionnel.

Ainsi, sans remettre en cause la liberté d'installation, il est souhaitable de mettre en place des mesures correctives des inégalités territoriales par des mécanismes d'incitation et de sanctions adaptées. Le lieu d'études consisterait le lieu de pilotage de l'implantation ultérieure du professionnel, puis le choix du professionnel amènerait une application de bonus ou d'une prime à l'installation dans des zones sous médicalisées et de malus en cas d'installation dans une zone sur médicalisée.

Les professionnels cherchent à disposer de meilleures conditions de travail. Nous développerons les incitations à l'exercice en groupe dans une démarche de permanence des soins, de pratiques coordonnées donc efficaces, de juste répartition géographique.

Enfin, nous instaurerons une obligation, pour chaque professionnel de santé, de formation continue effective, contrôlée par l'assurance maladie et non par l'industrie et les laboratoires pharmaceutiques.

4.2.2.c Pour une politique efficace et économiquement juste du médicament

C'est sur ce poste, au bénéfice des expériences passées que les économies les plus substantielles et les plus certaines peuvent être développées. Les autres dépenses étant pilotées à coûts constants et par redéploiement, le « poste » médicaments permettrait en lui-même de libérer entre 2 et 3 Mds€ par an.

Les laboratoires pharmaceutiques sont responsables d'effets induits particulièrement pervers liés au monopole économique (notamment via le montant des dépenses de marketing). Nous proposons de mettre en place une négociation avec l'industrie basée, au-delà de la régulation actuelle prix/marges/volumes, sur l'analyse du taux de marge des industriels assorti d'un dispositif de rétrocession en cas de sur profit. La santé n'a certes pas de prix. Elle a néanmoins un coût. Nous refusons la logique actuelle qui conduit l'assurance maladie à garantir une rente en dividendes aux actionnaires de l'industrie pharmaceutique. Il convient de changer de logique. Dans le même esprit, nous promouvons des mécanismes d'alignement des prix sur la base de la molécule la moins onéreuse d'une classe thérapeutique.

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé doit, en coordination étroite avec la Haute autorité de santé, être en charge d'une information indépendante des médecins sur les nouveaux produits disponibles, d'unités de recherche à même de tester les effets réels des produits de santé proposés par l'industrie pharmaceutique et les éventuels effets indésirables.

Les pharmacies doivent délivrer les justes doses et produits pour le traitement des patients. Le conditionnement et/ou la délivrance des médicaments à l'unité participe de la lutte contre le gaspillage. Le réseau d'offre des médicaments sur le territoire doit en outre être rationalisé (notamment par des incitations à la diminution nombre d'officines sur le territoire). Enfin, nous proposons de généraliser l'obligation de substitution par les pharmaciens ou les professionnels vers le produit le moins cher.

4.2.2.d Refondre notre carte sanitaire, encourager une répartition équitable des établissements de santé sur le territoire en renforçant le secteur public sur le secteur privé

La question de l'accès aux soins se pose aussi, voire surtout, en terme d'égalité d'accès aux soins sur tout le territoire. Le pouvoir politique doit organiser cette égalité. Au-delà du pilotage de la répartition des professionnels de santé par spécialités et sur le territoire mentionné supra, notre objectif est d'afficher, partout en France, un standard de l'offre évalué compte tenu d'objectifs de distance entre un patient et un professionnel ou un établissement, un délai maximal d'attente pour bénéficier de soins ou d'un rendez-vous.

En premier lieu, il s'agit de donner les mêmes règles du jeu au public et au privé en matière de permanence des soins et de fonctionnement. Un système de taxation des établissements privés prenant en compte le coût des traitements, le traitement du gros ou du petit risque et les éventuels effets d'éviction par rapport aux structures publiques, pourrait être envisagé.

En termes de carte sanitaire, nous proposons de réorganiser l'offre hospitalière sur le territoire en fonction des besoins de santé des populations. Notamment, il faudra promouvoir un plan général de transformation des hôpitaux de proximité en EHPAD ou maisons de retraites, et affirmer le rôle des pôles départementaux et régionaux hospitaliers spécialisés sur certaines prises en charge nécessitant une technologie et un savoir-faire

spécifique. En conséquence, des remboursements accrus des frais de déplacement des patients, voire de leur famille, seront développés par l'assurance maladie.

Parallèlement, il conviendra de développer les alternatives à l'hospitalisation (hospitalisation à domicile) dans des conditions de coût harmonisées (diminution des tarifs actuels très profitables aux opérateurs privés).

5 L'EGALITE SE JOUE A L'ENFANCE : CO-EDUQUER, DES LA PETITE ENFANCE

5.1 LE DIAGNOSTIC : LES INEGALITES SE JOUENT DES LA PETITE ENFANCE

Le processus éducatif se met en place dès la naissance, avant même l'entrée à l'école pré-élémentaire. La mise en cohérence de différents acteurs – de leurs rôles, de leurs fonctions, de leurs responsabilités et de leurs interventions - s'avère d'emblée indispensable. Elle préfigure d'emblée une dynamique de coéducation.

Or aujourd'hui cette dynamique de co-éducation fonctionne difficilement : les parents sont régulièrement stigmatisés et plus ou moins étroitement surveillés, notamment lorsqu'ils appartiennent aux classes populaires, ils font face depuis plus de 150 ans à des soupçons récurrents d'incompétence et aujourd'hui de « démission ». Une nouvelle « police des familles » est invitée à reprendre du service. Ces tendances sont d'autant plus insidieuses et ambiguës que, simultanément, des préconisations complémentaires se font jour : de nature tout aussi idéologique et avançant de même sous le masque des néo-théories médico-psychologiques de l'« attachement précoce mère enfant », elles prônent en pratique le retour ou le maintien des femmes à domicile pour s'occuper de leurs jeunes enfants.

C'est pourquoi, même si cela ne va historiquement pas de soi, parents et professionnels sont aujourd'hui le plus souvent en recherche de relations de coopération et de solidarité, et n'ont rien à gagner des logiques d'emprise et de supervision réciproques - contrôle social des familles pauvres par les professionnels et les élus locaux, postures consuméristes des parents aisés à l'égard des professionnels – que la droite cherche aujourd'hui à perpétuer ou à ré-instaurer entre eux. La rénovation suppose en l'espèce non seulement le dépassement du « face à face » ou du « dos à dos » des co-éducateurs, mais aussi la promotion de leur « côte à côte ».

Cette promotion du « côte à côte » demeure difficile du fait du « déficit criant de l'[offre d']accueil de la petite enfance et de son coût très élevé pèsent aujourd'hui sur les familles. (...) Cette situation pénalise avant tout les ménages les plus modestes, creusant ainsi un peu plus les inégalités sociales.»

En France, et malgré l'existence d'une politique publique plus progressiste en ce domaine que dans la plupart des pays européens, 60 % des enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi sont « gardés » principalement par l'un de leurs parents - en règle générale, par leur mère. Seuls environ 250 000 des 2,2 millions d'enfants de moins de trois ans bénéficient d'une crèche collective ou d'une halte-garderie, pendant que 700.000 sont confiés à une assistante « maternelle » agréée. Ces chiffres masquent des inégalités criantes puisque seuls 3% des enfants des familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en crèche. Huit enfants de familles bénéficiaires d'un minimum social sur 10, qui ne sont pas en âge d'être scolarisés, ne sont ainsi confiés à aucun mode d'accueil et sont gardés par leurs parents.

La scolarisation des enfants de 2 ans, inscrite dans les lois organiques de 1881 et de 1886 et confortée par la loi d'orientation du 10 juillet 1989 sur l'éducation, est elle aussi source d'inégalités : seulement 32 % des moins de 3 ans sont scolarisés, et depuis 2002, le taux de scolarisation à 2 ans s'amenuise d'une rentrée scolaire à l'autre. Pourtant, « le fait de fréquenter l'école « maternelle » réduit le taux de redoublement du CP (de 5 % à 1,1 % pour les catégories sociales les plus favorisées et de 24,7 % à 17,2 % pour les catégories sociales les plus défavorisées). La question est aujourd'hui posée de savoir qui peut faire quoi, et comment, pour étendre l'offre de scolarisation et améliorer les conditions de scolarité des enfants de moins de 3 ans.

5.2 6 PROPOSITIONS POUR RENOVER LES CONDITIONS D'EDUCATION DES JEUNES ENFANTS

Il ne peut y avoir de projet éducatif ambitieux sans mobilisation générale. La démarche de co-éducation mentionnée plus haut, consiste à s'appuyer sur les spécificités (besoins et ressources) des territoires et à y rechercher, dans la perspective d'un projet éducatif local, la table ronde et la coopération des différents acteurs de l'éducation : les parents et, dès que possible, les enfants, les professionnels des structures d'accueil de la petite enfance, les enseignants et les autres membres de la communauté scolaire, les animateurs des temps périscolaires et extrascolaires, éducateurs, et autres professionnels des collectivités territoriales et les multiples acteurs du secteur associatif.

5.2.1 Créer un véritable service public de la petite enfance accessible à toutes les familles qui le souhaitent

L'objectif de création d'un million de places sur 20 ans pourrait être fixé, la majorité d'entre elles le serait en crèches collectives et haltes-garderies, publiques ou associatives, ou – mieux encore – en multi-accueil, le

complément chez des assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s (dont la dénomination pourrait devenir à cette occasion « assistant-e-s familiaux-ales »). À titre indicatif, le coût d'investissement moyen pour la création une place de crèche collective est aujourd'hui de 20.000 euros, et le coût de fonctionnement de 12.000 euros par an et par place.

Aux côtés des actuelles contributions des communes et des Caisses d'allocations familiales, une contribution patronale, sur le modèle du « 1 % logement » pourrait être mise à l'étude pour les coûts d'investissement ; nombre d'entreprises savent depuis longtemps que la sécurité et la qualité de l'accueil des jeunes enfants de leurs employé-e-s constituent des atouts favorables en termes de gestion de leurs ressources humaines.

S'agissant des coûts de fonctionnement, la participation – directe ou indirecte - des familles doit faire l'objet d'une réflexion approfondie des péréquations mises en œuvre et des prestations versées par les Caisses d'allocations familiales. Un principe de gratuité totale pour les familles ne semble ni réaliste ni souhaitable, même s'il peut être envisagé pour les familles aux revenus les plus bas, le principe d'un taux d'effort proportionnel aux revenus devant devenir de règle pour les autres (éventuellement pondéré par le maintien des tranches de référence du quotient familial). L'actuelle « Prestation d'accueil du jeune enfant » (PAJE), qui ne permet qu'une liberté illusoire de choix du mode d'accueil (ou de « garde » à domicile), doit certainement être repensée dans un objectif d'équité sociale sans pénaliser pour autant les familles modestes qui feraient le choix de modes d'accueil non collectif, notamment en milieu rural.

5.2.2 Renforcer l'accueil des enfants de moins de 6 ans

Il conviendrait à cette occasion de promouvoir l'adoption de projets d'établissements dont les volets éducatifs et sociaux seraient délibérément ouverts sur les réalités de leur environnement et dotés de composantes réellement co-éducatives, de rendre obligatoire la création et la consultation de conseils d'établissements notamment composés de représentants de parents élus, et de favoriser le recrutement et la prise de responsabilité d'éducatrices de jeunes enfants quelle que soit la taille de l'établissement (la prédominance des infirmières puéricultrices aux postes de direction n'est plus actuellement justifiée).

5.2.3 Revaloriser la formation initiale et continue, ainsi que les rémunérations et les perspectives de carrière

Il conviendrait simultanément de mettre en place dès les classes de collège des incitations des garçons à s'orienter vers les métiers de la petite enfance. Dans le même esprit, aux dénominations « assistantes maternelles », « service de protection maternelle et infantile », « école maternelle » devraient être désormais substituées, par exemple, celles de « assistant-e- familial-e », « service de promotion de la santé familiale et infantile », « école enfantine » ou « petite école ».

5.2.4 Confier le pilotage du volet « petite enfance » aux Commissions départementales

Leurs tâches consisteraient à effectuer des diagnostics locaux précis des besoins des enfants de 2 à 3 ans et des attentes de leurs familles en matière d'accueil, d'éducation préscolaire et de loisirs, à organiser et superviser la mutualisation – entre les communes, les Caisses d'allocations familiales, l'État et les familles - des compétences et des financements permettant d'y répondre, à concevoir et mettre en œuvre une série de réponses diversifiées correspondant aux ressources conjointes mobilisables et permettant de renforcer et de développer, selon les contextes locaux, les capacités des services d'accueils collectifs et individuels, des écoles, des jardins d'enfants, des « garderies » périscolaires, des centres de loisirs pour très jeunes enfants, etc.

5.2.5 Renforcer les capacités de scolarisation des enfants de 2 ans

Ceci suppose de nécessaires adaptations en matière d'architecture des locaux (taille des classes et du mobilier, dortoirs, toilettes), de rythmes de vie (activités, repos, sommeil) et d'encadrement humain (diversité des compétences, sans multiplication excessive du nombre d'intervenants). Il importe à cet effet d'ouvrir les écoles aux recherches et aux dispositions pédagogiques leur permettant d'être des lieux où chaque enfant pourra travailler avec tous et prendre sa place dans la collectivité, apprendre à s'exprimer et à se connaître soi-même en tant qu'individu parmi les autres, être associé à ses propres apprentissages, à la vie et à la gestion de l'école, en lien avec son environnement direct.

6 DES GENERATIONS QUI REPASSENT ENSEMBLE UN CONTRAT SOCIAL DURABLE : JEUNES, ACTIFS ET RETRAITES

6.1 LE DIAGNOSTIC : L'EXPLOSION DES RETRAITES ET LE BLOCAGE SOCIAL DE NOUVELLES GENERATIONS D'ACTIFS

En France, les fractures générationnelles sont annoncées et elles se doubleront rapidement de fractures sociales.

D'un côté, le vieillissement déjà engagé de la population et le choc démographique qui s'enclenche à partir de 2006 constitue bien l'un des plus grands défis politiques à venir. Ainsi, le rapport entre actifs et inactifs passera de 2 à 1. Ce choc signifie que le poids des retraites dans la richesse produite en France passera de 12% du PIB à 20% en 2050. Les besoins de financement à venir ne pourront donc être couverts par les seuls gains de la croissance économique actuelle. Et le financement courant de notre système de protection sociale ne peut être assuré par de la dette. On pourrait dégager une part de ce financement si le taux de chômage en France était drastiquement réduit, mais cela ne sera sans doute pas encore suffisant, car comment imaginer que des travailleurs dont le pouvoir d'achat est bloqué depuis de nombreuses années puissent encore supporter une hausse de leurs cotisations sociales ? Si nous ne faisons rien, nous subirons la stratégie de la droite, c'est-à-dire à une baisse du niveau moyen des pensions, à une dynamique d'individualisation et à une paupérisation d'une partie des futurs retraités. Nous ne l'accepterons pas.

Mais de l'autre côté, à l'autre bout de la vie active, l'impasse existe aussi, et elle ne cesse de s'aggraver. En 2006, un jeune adulte n'est plus dans la problématique de changer la société, mais d'y être. Des blocages politiques existent dans notre société qui font qu'il est devenu extrêmement difficile, quel que soit son enthousiasme, de prendre sa place dans notre société. L'âge auquel on gagne son autonomie (3 critères : emploi stable, logement à sa charge et début de vie couple) n'arrête pas de reculer depuis 10 ans. Les jeunes ménages beaucoup plus souvent ceux qui sont plus pauvres que les ménages plus âgés. Les jeunes adultes, sortant de leur formation, enchaînent 1, 2 parfois 5 ans de stages et sont exploités par des entreprises qui de toute évidence ne savent plus à quel point leur survie dépend de leur capacité à faire rentrer les jeunes travailleurs en leur sein. Et sur le marché du travail, ce sont désormais les jeunes générations qui connaissent les taux de chômage les plus élevés et les salaires les plus en deçà de leur qualification.

Face à ces fractures générationnelles programmées, notre devoir socialiste est de stopper la dissociation sociale, l'atomisation des groupes sociaux et la désillusion à l'égard du politique. Pour cela nous devons proposer un nouveau pacte social entre les générations et au sein de notre société entre ceux qui vivent de leur travail et les autres. Il faut faire preuve d'audace et d'invention, et cela passe par la prise en compte de nouvelles dimensions de solidarité (pénibilité de l'activité et espérance de vie à la retraite), par la nécessité de mieux répartir la charge du financement de nos systèmes sociaux entre actifs et inactifs et sans doute, chantier à peine ébauché, par une rénovation profonde de notre système fiscal.

6.2 REPASSER UN CONTRAT ENTRE GENERATIONS DANS LA SOLIDARITE SOCIALE

6.2.1 Assurer l'entrée et l'autonomie au sein de la vie active

6.2.1.a Intégrer le stage dans le droit du travail : encadrer, donner un statut, stopper les abus

Nous proposons de différencier le stage en cours d'étude dit « stage-étude » (stage d'apprentissage et de co-formation) du stage réalisé après sa scolarité dit « stage-entrée sur le marché du travail » (stage EMT). Le stage-étude, d'une durée courte, ferait l'objet d'une convention directe école/entreprise. Nous proposons aussi de protéger le statut du stagiaire, en légalisant le « stage-entrée sur le marché du travail » de post-scolarité par le « contrat de stage »

Cela implique une inscription dans le code du travail et l'obligation d'une convention tripartite (jeune – dernier organisme de formation – entreprise d'accueil) fixant les responsabilités de chacun. Un salaire minimum lié à ce contrat de stage serait prévu. Un délai de carence entre deux stages serait imposé.

Par ailleurs, nous voulons limiter les abus des entreprises dans leur recours aux stagiaires : pour cela, nous proposons que les stagiaires EMT soient comptabilisés dans l'évaluation des seuils sociaux des entreprises (ce qui amènerait par exemple à payer le 1% patronal au-delà de 10 employés).

6.2.1.b Encourager l'emploi à part entière des nouveaux arrivants sur le marché du travail

Nous proposons de créer une « obligation d'emploi jeunes » par négociation : en mettant en place une contribution versée en cas de taux d'emploi des moins de 30 ans inférieur à un seuil. Cette contribution alimenterait un fond - permettant notamment de financer aides au permis de conduire et/ou contrat d'autonomie

Surtout, tout passage dans le monde du travail, sous forme de stage, CDD, etc..., quel qu'il soit, doit donner lieu à une cotisation retraite obligatoire de la part de l'employeur.

6.2.1.c Une éducation au service de l'entrée dans la société

Nous proposons de créer un SAS vers la vie active dès l'université : les trois premières années, serait consacrées à l'acquisition des savoirs - et ensuite, à l'acquisition de compétences professionnelles. Cette nouvelle logique s'appuie sur la réforme du LMD : il s'agit de professionnaliser l'enseignement supérieur après la licence.

6.2.2 4 principes de réforme pour sauvegarder les retraites par répartition et les rendre plus justes, à soumettre à la discussion avec les partenaires sociaux

6.2.2.a Introduire une contribution identique de l'ensemble des types de revenus (travail, capital, pensions etc..) pour le financement de notre système de retraites

Les droits à la retraite ne doivent pas être dissociés de la période de travail effectué. Mais rien n'empêche, afin de rétablir une partie de l'équilibre social, de faire contribuer l'ensemble des revenus pour assurer le financement d'un système vieillesse collectivement choisi. Il s'agirait d'un taux identique appliqué à l'ensemble des revenus afin que actifs et inactifs participent à la sauvegarde de notre système.

6.2.2.b Favoriser la convergence entre les systèmes de retraite pour leur faire adopter des réglementations proches et comparables

Le système de retraite français se caractérise actuellement par sa très grande balkanisation. Pour permettre la comparaison entre les niveaux de vie des retraités et les efforts qui leur sont demandés tant au cours de la vie active que de leurs retraites, il est proposé de favoriser une certaine convergence entre l'ensemble des régimes existants, au travers de quelques grands régimes. A terme, il faudrait rendre chacun de ces grands régimes autosuffisants en recettes et en dépenses, en supprimant tous les dispositifs de compensation existants.

6.2.2.c Rétablir la justice entre les retraités : adopter de nouvelles règles pour apprécier le niveau des pensions versées en fonction de la pénibilité du travail, de l'espérance de vie etc....

Nous proposons de prendre en compte de nouvelles dimensions de solidarité, notamment la pénibilité de l'activité et l'espérance de vie à la retraite. Pour cela, il faudra que le niveau de retraite perçu tienne compte de la date d'entrée dans la vie active, de la nature de l'activité exercée (pénibilité) et de l'espérance de vie en découlant. C'est une exigence de justice sociale qui nous amène à proposer cette évolution, car ce sont les groupes sociaux les plus modestes (ouvriers, employés) qui ont aussi les espérances de vie les plus courtes.

6.2.2.d Abonder, dans un cadre législatif clair, le fonds des retraites afin de garantir le financement de notre système de retraites

Dernier levier de financement de notre système de retraites, nous proposons de préciser dans la loi les missions du Fond Réserves Retraites, en prévoyant ses modalités d'abondement annuel (niveau annuel donnant lieu, le cas échéant, à une dotation par le budget de l'Etat).

6.2.3 Les fiscalités du patrimoine, des revenus du travail et de ceux du capital : des outils à rénover au nom d'un nouveau contrat social

En France, le patrimoine est majoritairement détenu par ceux qui ne travaillent pas ou plus. Injustice ressentie doublement par les travailleurs actuels et futurs, puisque les revenus du capital ne contribuent qu'à moins de 10% du financement de la protection sociale. Le reste est entièrement à la charge du travail. Pour ce qui concerne les revenus du patrimoine, il faut donc envisager de compléter la CSG par une cotisation spécifique supplémentaire. Ainsi, travail et patrimoine contribueraient enfin dans de justes proportions à la solidarité de la protection sociale.

La fiscalité doit aussi faire en sorte que les revenus perçus sur le capital soient au moins autant taxés que ceux perçus par le travail. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas, tout simplement parce que les contribuables les plus riches (ceux imposés au taux d'imposition maximal) paient au plus 30% d'impôt sur les dividendes reçus, alors que les revenus du travail sont taxés jusqu'à 48,09%.

7 VIVRE ENSEMBLE : LE LOGEMENT ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES

7.1 5 PROPOSITIONS POUR LE LOGEMENT

7.1.1.a Créer un grand service public du logement

Nous proposons de créer un grand service public du logement, qui impliquerait une réorganisation l'ensemble des services qui gèrent le logement, de même que la politique de la ville.

7.1.1.b Faire du logement social « durable »

Tous les nouveaux logements doivent être construits de manière durable. Les logements sociaux en particulier doivent être des petites unités, construites en suivant la démarche HQE, bien insérées dans leur environnement et conçues pour répondre aux défis liés à la crise énergétique. La démarche haute qualité environnementale doit être systématisée, notamment parce qu'elle permet de diminuer les charges locatives.

7.1.1.c Redéfinir des programmes de construction au niveau régional

Dans le domaine du logement, la région devient chef de file des politiques locales. Cet échelon pertinent pourrait coordonner l'ensemble des politiques en matière de logement sur un territoire. Des programmes de construction doivent être définis au niveau régional, faisant intervenir toutes les collectivités locales, chacune ayant autorité dans son domaine pour éviter, comme c'est le cas actuellement, que des communes rejettent leurs obligations sans compensation à un niveau supérieur. Chaque région doit coordonner un programme qui lui soit adapté, s'appuyant sur des bases statistiques existantes ou à compléter.

7.1.1.d Durcir les sanctions de la loi SRU

Modifier la loi SRU afin de mettre fin au système d'amendes qui aboutit au fait que les maires achètent le droit de ne pas construire de logements sociaux. Proposons qu'il n'y ait plus de subventions de l'Etat, du département ou des régions pour les maires qui ne respectent pas le pourcentage minimum de logements sociaux. Aller vers 20% minimum de logements sociaux à l'échelle d'un quartier. Cela évitera de créer des ghettos et favorisera le « mieux vivre ensemble ».

7.1.1.e Suppression de toutes les exonérations discales favorisant la spéculation (notamment mesures de Robien)

Casser la logique spéculative du marché de l'immobilier en supprimant les mesures 'De Robien' qui privilégient l'investissement immobilier spéculatif au détriment des logements sociaux ; légiférer réellement pour empêcher les ventes à la découpe ; Taxer des plus values faites lors de la revente d'un logement, y compris quand il s'agit de la résidence principale.

7.2 **STOPPER LA SEGREGATION PAR L'EDUCATION**

7.2.1.a Carte scolaire/sectorisation

Le contournement de la carte scolaire est un des éléments d'aggravation des inégalités en accentuant les difficultés des établissements ainsi évités. Ce phénomène entraîne des déséquilibres entre secteur public et secteur privé, souvent en faveur de ce dernier. Il faut en conséquence imposer la sectorisation à l'enseignement privé sous contrat, en définissant des aires de recrutement proches de celles du public.

7.2.1.b Revalorisation des ZEP

Le dispositif d'éducation prioritaire est aujourd'hui démesurément vaste (20 à 25 % des élèves de France!) et a perdu son *sens* initial, ce qui entraîne des dérives dont la première est l'assimilation à un système de distribution de ressources supplémentaires justifiées par la seule présence d'élèves de milieux populaires. Nous proposons de revenir à la finalité originelle des ZEP afin d'empêcher que se transmette de générations en générations l'exclusion sociale, la réussite scolaire étant l'un des moyens nécessaires pour y parvenir.

Il s'agira de donner une priorité scolaire au petit nombre de territoires les plus en difficulté, par une distribution proportionnelle des moyens aux écoles et établissements en fonction des revenus des groupes sociaux concernés (dotations régionales, départementales, communales et par secteurs scolaires): cette inégalité de gestion aboutirait à un peu plus d'égalité réelle, ou, mieux vaut le dire ainsi, un peu moins d'inégalité réelle.

8 **JUSTICE POUR TOUS**

8.1 **LE DIAGNOSTIC : UNE RECONSTRUCTION NECESSAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA JUSTICE**

La justice a été oubliée et négligée dans la Ve République ; elle est le parent pauvre de la politique française depuis au moins 30 ans. Or un pays dans lequel la justice ne fonctionne plus n'est pas une démocratie.

Les études du Conseil de l'Europe montrent en outre que le budget alloué à la justice en France se place au 23^e rang (sur 40). Un sondage du mois de janvier 2006 a révélé que 65 % des Français ont peur de la Justice et 54 % pensent qu'elle est partielle. L'affaire d'Outreau a cruellement pointé l'état misérable de l'institution judiciaire et la nécessité de tout réformer. Les moyens ? Insuffisants. Les délais ? Trop longs. Les coûts ? Trop élevés. Les

effectifs ? Trop faibles. Le droit (que personne n'est censé ignorer) ? Méconnu de tous, y compris des professionnels du droit qui ne s'y retrouvent pas dans l'abondance des textes. Le temps n'est plus à l'inventaire, il est à la reconstruction, et l'attente est grande désormais de la part des Français.

Un projet de refondation de la justice, soutenue par une volonté politique forte et déterminée, doit nécessairement faire parti du bagage programmatique de tout candidat sérieux à la prochaine élection présidentielle. Il n'est plus possible de s'en tenir à des déclarations de principes aussi incantatoires qu'imprécises.

L'heure n'est plus aux réformatives mais à la reconstruction de l'ensemble de la justice. La justice pénale, pour importante qu'elle soit, ne peut être améliorée qu'en s'inscrivant dans un projet plus vaste qui touche toute la justice pour la rendre plus équitable et plus... juste.

8.2 TROIS AXES DE RENOVATION EN PROFONDEUR DE NOTRE JUSTICE

8.2.1 Replacer le citoyen au cœur de la justice

La justice est rendue pour les citoyens et non pour les juges ou les auxiliaires de justice. Pour faciliter l'accès à la justice et au droit, il faut non seulement augmenter le montant des aides (en baissant les plafonds de ressources donnant droit à ces aides), mais encore limiter les coûts inutiles. Il est temps de réorganiser les professions judiciaires en ce sens : supprimer la postulation obligatoire des avocats du ressort, supprimer l'office des avoués près les Cours d'appel, supprimer le monopole des huissiers pour la notification des actes de procédure, augmenter le nombre d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation (pour faire baisser leurs honoraires), etc.

Il est aussi nécessaire que la qualité de justice soit évaluée et prise en compte. Cela passe par la mise en place de chartes de qualité, et par la présence de citoyens dans les organes administratifs des juridictions.

La présence des citoyens doit même être envisagée au cœur des organes de jugement. Il est temps qu'ils siègent dans les tribunaux correctionnels comme ils le font dans les cours d'assises. L'échevinage doit aussi devenir un mode de réorganisation de l'institution judiciaire, en plaçant par exemple des magistrats dans les juridictions professionnelles, et des juges consulaires, ou des conseillers prud'hommes dans les cours d'appel.

Enfin, chaque justiciable doit avoir accès à un avocat. Cela suppose la mise en place d'un véritable service public de la défense.

8.2.2 Rapprocher les citoyens de leurs juridictions

La répartition des tribunaux sur le territoire français a été faite au moment de la Révolution française ; elle est donc obsolète par rapport à l'occupation actuelle du territoire. On ne peut sans cesse déplorer le manque de moyens de la justice et dans le même temps entretenir des tribunaux qui rendent moins de 20 décisions par an. Avec 1850 juridictions sur notre territoire, on frise le ridicule quand Marseille est maintenant à 3 heures de Paris. Mais la suppression de tribunaux ne doit pas éloigner les justiciables de la justice, et c'est pourquoi, elle doit s'accompagner de la mise en place d'un bureau de réception et d'orientation des actes judiciaires dans chaque juridiction. Ce bureau se chargera d'envoyer l'acte reçu vers le bon tribunal, ce qui mettra fin aux exceptions d'incompétences et autres mesures dilatoires qui retardent les procès.

L'objectif de simplification et de cohérence passe aussi par la réunification de tous les ordres juridictionnels au sein d'un ordre unique. Cela conduit à supprimer l'ordre administratif, y compris la fonction juridictionnelle du Conseil d'Etat, ainsi que l'ordre financier. On maintient bien sûr les tribunaux administratifs, mais on crée des tribunaux des finances publiques en première instance, et chaque cour d'appel se verra dotée d'une chambre administrative et d'une chambre des finances publiques. L'ensemble sera placé sous l'autorité de la seule Cour de cassation.

8.2.3 Renforcer le statut des magistrats pour garantir leur indépendance et pour assurer des conditions de travail sereines

Le corollaire de l'unification des ordres juridictionnels est l'harmonisation du statut des magistrats : tous les magistrats du siège, même statuant en matière administrative, voient leur indépendance garantie. Mais, dans le même temps, les carrières entre magistrats du siège et du parquet sont définitivement séparées. Ne doivent donc exister qu'un seul statut de magistrat du siège et un seul statut du magistrat du parquet. Le juge d'instruction, qui doit être protégé et renforcé, continuerait à appartenir à la première catégorie.

En ce qui concerne l'indépendance du parquet, les affaires politico-financières de ces dernières années ont montré les liens d'influence malsains entre le pouvoir exécutif et la justice. Si le maintien d'un lien entre la Chancellerie et les parquets est inévitable sous peine de morceler totalement la politique pénale sur le territoire et d'investir des sortes de préfets de justice, il faut néanmoins mettre en place des processus de contrôle pour éviter

les immixtions abusives de l'exécutif dans le cours de la justice. Trois types de mesures peuvent être envisagées : en premier lieu, la nomination des procureurs généraux ne doit pouvoir se faire qu'avec avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature ; en deuxième lieu, il faut proscrire les instructions individuelles du Garde des Sceaux, à moins qu'elles soient formulées par écrit et cotées dans le dossier ; en dernier lieu, un contrôle de l'action du parquet au niveau local doit être instauré. Dans un souci de transparence et de plus grande démocratie, les procureurs généraux seraient désormais soumis à un devoir d'explication de la politique pénale appliquée dans leur ressort, notamment lorsqu'il serait interrogé par un parlementaire, quel qu'il soit. Un tel système renforcerait la nature démocratique du contrôle exercé sur les magistrats du parquet. Les citoyens pourraient être tenus informés de l'application de la politique pénale là où ils sont concernés, et pourront comparer avec ce qui se passe tant dans le département voisin que dans l'ensemble du territoire national grâce à une synthèse facile à établir. Le procureur général verrait ainsi ses prérogatives élargies, en même temps que son action serait bornée par les instructions générales de la Chancellerie.

Enfin, le Conseil supérieur de la magistrature doit être remplacé par un Conseil supérieur de la justice, moins corporatiste, avec des pouvoirs plus importants dans la nomination des magistrats aux postes clés, avec des pouvoirs de sanctions étendus, et dans lequel les magistrats seraient minoritaires. Les personnalités qualifiées membres du Conseil seraient élues à la majorité des deux-tiers par la Parlement, sur proposition du Président de la République, comme pour les membres du Conseil constitutionnel.

9 POUR LA FRANCE ET LE MONDE DE DEMAIN

9.1 LA RECHERCHE

9.1.1 Le diagnostic

La société de la connaissance doit s'appuyer sur une dynamique forte de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Nous devons donc avoir des objectifs ambitieux et nous en donner les moyens sans quoi notre projet de nouvelle citoyenneté dans un contexte de développement économique durable ne sera qu'incantatoire. Dans la continuité des 85% d'une classe d'âge au bac, il faut viser 50% de cet effectif dans les formations de l'enseignement supérieur et une possibilité forte et réelle de formation à différentes étapes de son parcours professionnel grâce à la nouvelle offre. Nous proposons au cours de la mandature 5000 emplois supplémentaires par an dans l'enseignement supérieur et la recherche et porter le budget effectif de la recherche publique à 12 milliards d'euros. Nous devons avoir des priorités correspondant à nos objectifs d'une société plus juste et plus respectueuse de l'avenir : sciences de la vie, énergies renouvelables, technologies nouvelles, sciences humaines et sociales. Notre stratégie doit s'intégrer à l'espace européen de la recherche et constituer l'un des moteurs de sa construction.

9.1.2 Les propositions

9.1.2.a Former les défricheurs de l'avenir

Nous proposons d'encourager les regroupements universitaires, y compris les grandes écoles et leurs classes préparatoires, en Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Les PRES doivent permettre le regroupement de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche des organismes sur 15 à 20 pôles en France.

Nous proposons de développer et valoriser les formations technologiques supérieures courtes en créant au sein des IUT un dispositif préparant en 3 à 4 ans à un bachelor/licence.

Le doctorat est la pièce maîtresse pour modeler tant le système de recherche que celui d'enseignement supérieur. La qualification du doctorat doit être considérée comme première expérience professionnelle. Nous proposons la disparition complète des « libéralités » et la revalorisation du montant de l'allocation doctorale sur la base minimale de 1,5 SMIC au 1^{er} janvier 2007, avec hausse progressive sur les trois années. Le doctorat sera immédiatement reconnu dans les contrats de travail de la fonction publique et cette reconnaissance sera une priorité dans les négociations du secteur privé.

9.1.2.b Donner du souffle à notre recherche

La droite a considérablement affaibli notre système de recherche en multipliant les structures, en organisant leur compétition pour de trop maigres ressources et en créant une recherche à plusieurs vitesses selon qu'elle est éligible ou non aux crédits de l'ANR. Il est donc urgent de simplifier les structures et cesser la stratégie du mille feuilles. L'objectif sera de réduire de moitié le nombre de structures existantes au cours de la mandature.

Les structures nationales doivent enfin être correctement financées de façon pluriannuelle. Un financement complémentaire sur programmes compétitifs est utile mais ne saurait se substituer à la structuration bien évaluée des organismes et université/grandes écoles. L'ANR doit être dotée d'un Conseil scientifique dont les missions devront être articulées pour les actions finalisées, avec les grands établissements compétents. Une charte éthique doit être élaborée.

9.1.2.c Attirer les jeunes, garder les meilleurs.

Un plan de recrutement ne peut être déconnecté de la programmation budgétaire car, les problèmes prioritaires de la recherche française aujourd'hui sont l'insuffisance des rémunérations, qui rend les carrières dans la recherche trop peu attractives et aussi la faiblesse décourageante des moyens matériels mis à la disposition des chercheurs, ainsi que la grave insuffisance des moyens des universités.

Le principe des décharges d'enseignement est excellent, mais si elles apparaissent si nécessaires, c'est à cause de la lourdeur des obligations statutaires. Maintenant que le nombre des étudiants est stabilisé, il convient d'envisager un retour par étapes à un service de 128 h en priorité pour les jeunes maîtres de conférence. La couverture des besoins créés par ces décharges ne doit pas conduire à une croissance des postes d'ATER, (adjoint temporaire d'enseignement et de recherche). Cela demande de créer pendant les trois années correspondantes les postes nécessaires à la mise en place de ce système.

9.1.2.d La recherche et l'innovation.

Savoir comment dépenser est plus important que de savoir combien dépenser. C'est aussi la fiscalité de l'investissement qu'il faut revoir. Le crédit-impôt recherche ne peut rester un chèque en blanc de plus de 3 milliards d'euros et devra être évalué. 10% au moins des avantages fiscaux consentis sur l'épargne à long terme (assurance-vie) doit être mobilisée en faveur de l'innovation, tout particulièrement dans les « troisième tour » c'est à dire lorsque l'entreprise innovante s'approche de la mise sur le marché de ses premiers produits et qu'elle a donc besoin d'un volume financier important (100 millions d'euros ou plus).

9.2 CHANGER DE SYSTEME ENERGETIQUE

9.2.1 Le diagnostic

Les défis climatiques, écologiques et énergétiques modifient radicalement la conception que les socialistes, au début de ce siècle, peuvent avoir de l'avenir de nos sociétés. Ce sont les pays les moins favorisés et les catégories sociales les plus pauvres et les moins protégées qui sont et seront les premiers touchés par les déséquilibres et les atteintes aux éco systèmes nécessaires à leur survie sinon à leur développement. Pour les socialistes, face au laisser-faire prôné par les néo libéraux, la réponse, cohérente avec nos valeurs consiste à élaborer et mettre en œuvre les politiques qui protégeront les moins favorisés et les plus pauvres des conséquences les plus néfastes de notre mode de croissance insoutenable.

Le temps où il est encore possible de réduire les effets du changement planétaire engagé se raccourcit : nous avons dix années devant nous pour décider et mettre en œuvre les changements d'ampleur suffisante dans nos modes de production et de consommation pour ralentir et limiter les effets du réchauffement climatique. Nulle ligne Maginot, technologique ou géopolitique, ne mettra le monde et la société française à l'abri des impacts négatifs des changements annoncés.

Notre choix d'une croissance soutenable s'appuie sur la notion de biens publics qui profitent à tous, constituent notre patrimoine commun (climat, air, eau, biodiversité...) en opposition à la privatisation des ressources communes par le libéralisme économique. La croissance soutenable c'est la justice environnementale. Pas de justice sociale sans protection de l'environnement, c'est pourquoi les socialistes veulent aller vers la reconnaissance de nouveaux droits.

Aller vers la croissance soutenable suppose un changement de système énergétique, condition *sine qua non* pour retrouver des marges de manœuvre politiques. Ce changement suppose de rompre avec le principe de base du système énergétique dominant : « comme les besoins augmentent toujours, il faut produire toujours plus pour pouvoir consommer toujours plus ».

Pour les socialistes, il importe d'agir simultanément sur la demande d'énergie (sobriété et efficacité énergétiques) et sur la transformation de notre système de production d'énergie grâce à l'essor des renouvelables et à sa décentralisation.

9.2.2 Les propositions

9.2.2.a Conduire une politique active de maîtrise de la demande et d'efficacité énergétique dans l'habitat et les transports

Le mécanisme de marché de quotas d'émission, instauré à l'échelle communautaire, ne peut suffire à lui seul au respect des engagements internationaux : il ne concerne qu'une partie du secteur industriel et énergétique et exclut le secteur de l'agriculture, des transports et du résidentiel et du tertiaire. Or, ces deux derniers secteurs sont, en France, les principaux émetteurs de gaz à effet de serre.

Nous proposons

- D'engager une politique volontariste dans le domaine du bâtiment : Un dispositif national comprendra les mesures suivantes : obligation d'obtenir un "certificat de qualité énergie" lors de toute transaction immobilière (y compris la location) ; mise en vigueur d'un certificat de qualité énergétique des composants des bâtiments (construction neuve et rénovation) ; obligation réglementaire d'utiliser les meilleurs standards pour toute construction ou rénovation de bâtiment publique, afin d'encourager ces filières sans passer par des subventions.
- De limiter strictement la consommation des équipements domestiques
- D'accélérer la diminution de la consommation des véhicules par la réglementation.
- De privilégier les transports collectifs et rompre avec le tout routier pour les transports de marchandise : Nous triplerons les crédits consacrés aux infrastructures de ferroutage. Nous instaurerons une fiscalité favorable à l'usage des transports collectifs « propres » en réactivant les aides de l'Etat pour la réalisation de transports en commun urbains en site propre, et nous augmenterons la participation des entreprises dans les frais de transports collectifs des salariés. Nous interdirons le transit routier des transports internationaux de marchandise pour lesquels les solutions ferroviaires et fluviales seront substituées à la route. Pour le transport routier domestique de marchandise, une taxe au kilomètre sera instaurée et ses recettes affectées au transport ferroviaire et fluvial.
- De développer, vraiment, le recours aux énergies renouvelables : L'objectif sera de faire passer la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité d'énergie à 20% d'ici 2010 (rattrapage du retard pris par rapport à nos engagements européens), à 30% en 2020 et à 50% à plus long terme (entre 2030 et 2040). Nous aiderons au développement des réseaux locaux d'énergies renouvelables (réseaux de chaleur, solaire photovoltaïque et thermique, géothermie, éolien, filière bois..).
- De redéfinir notre politique en matière de production électrique de base : Si nous voulons assurer une certaine sécurité d'approvisionnement énergétique et contrôler la facture énergétique, le choix qui se pose alors aujourd'hui pour la production de l'électricité de base est celui du charbon ou du nucléaire. C'est au terme de ce débat, nécessairement contradictoire que seront dégagées, de manière démocratique les options à prendre en perspective du retrait progressif du parc des centrales nucléaires qui est envisagé à compter de 2017.
- D'engager la sortie de la dépendance de la France à l'égard du pétrole : Nous proposons la mise en place, sous la présidence du 1^{er} Ministre, d'une commission multi parties prenantes pour sortir de la dépendance pétrolière. Sa mission sera de proposer le contenu d'une loi programme pour engager une première grande phase sur 2007 – 2012 de politiques publiques de sortie de l'économie du tout pétrole. Sans attendre, nous stopperons les financements publics des énergies fossiles au profit des projets sobres en carbone.

9.2.2.b Adopter une fiscalité cohérente avec le choix stratégique de sortir de la dépendance au pétrole et la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Face aux défis énergétiques et climatiques, il est impératif de développer une vraie fiscalité écologique, ambitieuse dans ses principes et socialement juste.

- Une taxation de l'énergie à contre cycle pour maîtriser les consommations et lutter contre le changement climatique

Il est légitime quand les prix du pétrole atteignent des sommets d'en compenser les effets destructeurs sur certaines professions et des populations démunies par un dispositif d'accompagnement. Mais quand le prix du baril de pétrole baisse, il ne faut pas que la diminution des prix pour les consommateurs vienne annihiler les politiques mises en place pour réduire la dépendance pétrolière. L'Etat doit alors accroître sa taxation. Ce principe d'une fiscalité à contre-cycle des prix du pétrole lisse dans le temps les politiques, en réduit les à-coups et donc les coûts.

Ces dispositions doivent s'accompagner, lorsque le prix du baril de pétrole est élevé, d'une taxation exceptionnelle sur les profits exceptionnels faits par les firmes produisant des hydrocarbures. Cette taxation pourrait être modulée en fonction des efforts d'investissement accomplis par ces firmes pour développer de nouvelles sources d'énergie.

- Adapter les modalités des fiscalités sur les hydrocarbures au principe pollueur-payeur

Il est souhaitable que progressivement, on aligne la TIPP sur l'essence et le gazole pour les véhicules particuliers, dans le cadre du mécanisme à contre-cycle précédemment décrit. En outre, il faut prévoir l'augmentation progressive de la fiscalité des entreprises sur l'énergie et le carbone (écotaxe énergie-carbone)

- Une fiscalité au service d'une plus grande sincérité des prix

La troisième priorité d'une politique de fiscalité environnementale doit être plus généralement une plus grande sincérité des prix, c'est-à-dire prenant en compte les coûts à court ou à long terme de réparation de l'environnement. Nous proposons : la prise en compte par la fiscalité des choix techniques et économiques ayant des effets écologiques négatifs ; le soutien à l'utilisation des énergies renouvelables par un crédit d'impôt simplifié et unifié ; la mise en place d'un système de type « bonus-malus » à l'achat des véhicules.

10 L'EUROPE QU'IL FAUT RECONSTRUIRE

10.1 LE DIAGNOSTIC : DES CITOYENS CONFRONTES A UNE EUROPE DEMOCRATIQUE ET ECONOMIQUE EN PANNE

L'Europe est sortie des rails : alors que son objectif était de protéger et de construire un progrès européen commun, elle donne aujourd'hui l'impression de plier face à la marche du libéralisme, de rester passive face à la mondialisation que subissent de plein fouet les citoyens européens. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle a été sanctionnée par les « non » français et néerlandais.

Tous les pans de la construction européenne sont aujourd'hui en panne – absence d'Europe politique, performances économiques très en deçà des Etats-Unis, chômage de masse, inquiétudes justifiées sur la protection sociale – et ce, alors même que les citoyens européens sont demandeurs de « plus d'Europe », selon le dernier Eurobaromètre de la Commission européenne qui a sondé les aspirations de 25 000 d'entre eux. Très critiques sur l'action de l'Europe en matière de lutte contre le chômage et la protection des droits sociaux, les Européens sont 51% à estimer que « tendre vers des niveaux de vie comparable » constituerait de loin l'élément le plus utile pour le futur de l'Union. En outre, les 2/3 d'entre eux sont favorables à une harmonisation des systèmes de protection sociale au sein de l'Union. A la question « comment renforcer la citoyenneté européenne », la réponse arrivant en tête est clairement un « système européen de protection sociale ».

Comme l'avait déjà montré la mobilisation massive des Français lors du référendum sur la Constitution, les citoyens sont soucieux de l'Europe, et veulent plus d'une Europe dont ils deviendraient véritablement les acteurs et qui répondrait à leurs attentes.

L'Europe est aujourd'hui en panne, et rien ne semble pouvoir la débloquent tant les gouvernements actuels campent sur leur position, refusant la nécessaire démocratisation du processus européen. Certes, quelques initiatives émergent çà et là, comme « les Etats Unis d'Europe » du Premier ministre belge Guy Verhofstadt, mais pour l'heure elles sont peu relayées, et surtout ne bénéficient pas du soutien des poids lourds historiques et démographiques que sont l'Allemagne, le Royaume Uni, la France et l'Italie (près de 60% de la population européenne totale).

Parce que l'arrivée de socialistes au gouvernement français peut contribuer à inverser cette tendance, l'échéance de 2007 est déterminante pour la construction européenne. Au sein de la zone euro, les Socialistes français en s'unissant aux gauches espagnole et italienne au gouvernement, en prenant appui sur le SPD membre de la coalition gouvernementale allemande, en associant les démocrates libéraux belges conduits par le Premier ministre Verhofstadt peuvent être le moteur de la relance de l'Europe, à condition qu'ils acceptent pleinement le défi à relever.

10.2 NOS PROPOSITIONS : UNE METHODE ET 3 CHANTIERS

Construire un projet européen, c'est répondre tant à la question des objectifs qu'à celle de la méthode.

10.2.1 La République européenne comme méthode

Pour légitimer le projet européen, nous choisissons sans la moindre hésitation la voie démocratique, celle qui vise à faire du processus de délibération, accepté par tous, le socle du consensus européen. C'est dans cet objectif que nous proposons la République européenne qui serait organisée autour d'un gouvernement européen chargé de gérer nos biens publics européens. Ce gouvernement ne serait pas un Super-Etat compétent dans tous les domaines, mais un gouvernement qui s'occupe de ce que nous avons en commun en Europe, tout en respectant les spécificités culturelles locales, enfin, un gouvernement qui est responsable devant les citoyens européens

dans leur ensemble et qui peut être renvoyé par un vote du Parlement européen. En nous appuyant sur les pays qui font leur cette perspective, nous proposerons l'élaboration d'un Traité strictement institutionnel qui organise cette République européenne. Une fois renégocié, un tel traité sera soumis à référendum.

Ce gouvernement disposerait de ses propres moyens, votés par le Parlement européen dans le cadre de la négociation budgétaire, et non décidés par les gouvernements nationaux. Enfin, il doit aussi avoir les moyens d'assurer la défense de ses citoyens à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il est tout à fait envisageable que la République européenne s'amorce avec un nombre réduit d'Etats, au sein même de l'Union européenne. Néanmoins, il est nécessaire que la République européenne démarre avec au moins un minimum de participants. Pour commencer, le meilleur cadre sera l'Union monétaire.

La République européenne ne s'oppose donc pas à l'Union européenne, mais la complète. Elle se substitue aux gouvernements nationaux au sein de l'Union en assumant la représentation démocratique des citoyens européens qui veulent exprimer leurs préférences politiques par les élections du gouvernement de la République.

10.2.2 3 chantiers pour l'Europe de demain

10.2.2.a Chantier n°1 « un gouvernement et une stratégie économique »

Réappropriation des outils économiques

Concrètement, cela signifie la réappropriation par le gouvernement européen de l'ensemble des outils économiques : l'outil monétaire est aujourd'hui confisqué par la banque centrale européenne (BCE), les outils budgétaires et fiscaux étant de fait à la solde entière des gouvernements nationaux.

Concernant l'outil monétaire, nous proposons de supprimer l'indépendance de la Banque Centrale Européenne pour ce qui concerne ses objectifs : l'objectif d'inflation sera fixé par le Parlement européen, au regard des anticipations de croissance et d'évolution de l'emploi, et des objectifs d'investissement. La BCE sera chargée de sa mise en œuvre, de manière indépendante, elle rendra compte annuellement de ses actions au parlement, qui disposera d'un pouvoir de sanction (par exemple remplacement du Comité des gouverneurs).

Le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) est pour l'heure le seul instrument de politique budgétaire de la zone euro, c'est aussi un des rares instruments prenant en compte une vision pluriannuelle des finances publiques. Toutefois force est de constater que les grands pays de la zone euro, frappés par un chômage massif, n'ont pas été en mesure de le respecter. Dans ces conditions, nous proposons de l'amender en envisager un mécanisme sanctionnant les pays non plus seulement quand le déficit des administrations publiques dépasse 3 % du PIB, mais aussi lorsque les gouvernements ne réduisent pas les déficits structurels en période haute de cycle, ce qui rendrait le mécanisme de sanction symétrique.

Des ressources propres

A l'heure actuelle, les discussions budgétaires au niveau européen, marquées au fer rouge par le « *I want my money back* » de Margaret Thatcher, se soldent bien souvent par des marchandages entre les contributeurs nets et les bénéficiaires. Si l'Europe veut repartir, cette logique doit être cassée. Pour cela, nous proposons que l'Europe dispose de ressources propres qui pourraient provenir des taxes sur la consommation ou encore des taxes environnementales.

Convergence des fiscalités : le « serpent fiscal européen » (SFE) fixé par le Parlement européen

Plébiscitée par les citoyens européens selon l'Eurobaromètre, la convergence des fiscalités demeure pourtant un sujet de discordance forte entre les gouvernements nationaux. Or la situation est tout simplement intenable : comment imaginer un seul instant vouloir susciter un sentiment d'appartenance européenne quand certains sont taxés à hauteur de 35% sur le capital et 25% sur le travail (les Britanniques) et d'autres à 22% sur le capital et 40% sur le travail (les Allemands) ? Ce genre de situation conduit à un arbitrage simple : il faut travailler au Royaume Uni et placer ses économies en Allemagne ! Sans parler tout de suite d'harmonisation totale, il faut en revanche envisager immédiatement une convergence, sinon le système n'est pas tenable. Cette méthode de convergence est d'ailleurs celle qui a été appliquée avec succès pour préparer l'introduction de l'euro.

Concrètement, cela signifie que le Parlement européen définira des niveaux maximal et minimal de taxation du travail, du capital et de prélèvements sociaux. Ceci constituera le « serpent fiscal et social européen ». Définir un niveau minimal en matière de protection sociale permettra de garantir à tous les Européens une base commune de protection sociale, ce à quoi ils aspirent, pour à harmoniser par le haut les droits sociaux dans l'Union et endiguer la concurrence fiscale boursière à laquelle se livrent les 25 pays européens entre eux

10.2.2.b Chantier n°2 « l'Europe face à la mondialisation » : le Tarif Extérieur Commun

Une des grandes victoires de l'Europe, par rapport à bien des pays dans le monde, est d'avoir réussi à bâtir un système de protection sociale. Reposant (quasi) exclusivement sur le travail, ce système est aujourd'hui directement concurrencé, voire mis en péril, par les produits importés des pays des économies émergentes dont le prix de vente ne supporte pas de coût de cotisations sociales (ces pays ne disposant pas de système de protection sociale).

Afin que l'Europe ne soit pas pénalisée par ses avancées sociales, nous proposons d'activer, sur l'ensemble des produits importés de pays non européens, le Tarif Extérieur Commun, taxe appliquée sur le prix de vente de ces produits.

10.2.2.c Chantier n°3 «l'Europe comme puissance technologique» : faire de l'investissement le 2^{ème} poste dans le budget européen

En termes de coûts du travail, l'Europe ne pourra jamais faire concurrence aux pays à bas salaire, et ce n'est d'ailleurs pas souhaitable. L'Europe ne pourra pas non plus lutter à armes égales avec les pays producteurs de matières premières (pétrole, métaux, etc.) dont l'évolution des prix aura sans doute un impact important sur nos économies.

Dans ces conditions, il n'y a qu'une voie tenable : investir dans les « activités du futur », c'est-à-dire investir dans la recherche scientifique et technologique. L'investissement en R&D représente 6% des perspectives budgétaires 2007-2013 (soit 48 milliards sur la période).

Nous proposons que la moitié des dépenses consacrées à la compétitivité soit désormais allouée à la R&D, ce qui à terme devrait faire de ce poste budgétaire le 2^{ème}, derrière l'agriculture.

Ce texte a été réalisé à partir des contributions des groupes de travail de Rénover Maintenant

- ❖ *La démocratie française à refaire : ce que devra être la VIe République* – Contribution de la C6R - Julien COLLETTE
- ❖ *Démocratie et médias* - Bruno Roger-Petit
- ❖ *Rééquilibrer le rapport de force au sein de l'entreprise* - groupe de travail Economie
- ❖ *Maîtriser la mondialisation* - groupe de travail Mondialisation - Etienne MORIN
- ❖ *Big bang de la politique de l'emploi* – groupe de travail Economie
- ❖ *La formation professionnelle initiale et continue* –groupe de travail Education - Jean-Marie PANAZOL
- ❖ *Sauver la protection sociale de santé et de retraite* - groupe de travail Protection sociale - Benjamin FERRAS
- ❖ *Remettre l'humain au centre de notre système de santé* – groupe de travail Santé - Sandra HEBRARD
- ❖ *L'égalité se joue à l'enfance : Co-éduquer, dès la petite enfance* - groupe de travail Education - Jean-marie PANAZOL
- ❖ Propositions Atelier Avoir 30 ans
- ❖ *Les enjeux socialistes d'une politique des territoires* – Alexis BACHELAY
- ❖ *Reconstruire notre justice* – groupe de travail Justice – Thomas CLAY et Matthieu BOISSAVY
- ❖ Groupe de travail Recherche – Hervé CHNEIWEISS
- ❖ Groupe de travail Environnement et développement durable – Eric LOISELET
- ❖ *L'Europe de demain* – groupe de travail Europe – Valérie RABAULT

Synthèse : Karine BERGER